



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2022) PV 01
20 juin 2022

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion qui a eu lieu à Dublin

le mardi 31 mai 2022 de 9h00 à 13h30

1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

M. Tiny Kox, le Président de l'Assemblée parlementaire, ouvre la réunion de la Commission permanente à 9 h.

2. DISCOURS DE BIENVENUE DE M. SEÁN Ó FEARGHAIL, T.D. AN CEANN COMHAIRLE, PRÉSIDENT DU DAIL ÉIREANNE ET DE SÉNATEUR MARK DALY, CATHAOIRLEACH, PRÉSIDENT DU SEANAD ÉIREANN

M. Seán Ó FEARGHAÍL, le Président du Dail Éireanne, commence par dire quelques mots en gaélique et souhaite la bienvenue aux participants. Il souligne que même s'ils ont évidemment pu se rencontrer en ligne pendant ces deux dernières années ils savent en tant que parlementaires, que bien que la technologie soit formidable, rien ne vaut les rencontres en personne et le face à face. Il poursuit en indiquant que, dans le monde multilatéral dans lequel ils opèrent aujourd'hui, créer de nouvelles opportunités de mise en réseau et, plus important encore, une compréhension commune des questions importantes qui leur sont posées est fondamental. L'Irlande, à ses premiers pas en tant que République, a ainsi été fière d'être l'un des dix signataires du Statut fondateur du Conseil de l'Europe, à Londres, en août 1949. Son pays attache beaucoup d'importance à l'opportunité d'assumer la présidence du Conseil entre mai et novembre de cette année, de faire progresser les thématiques communes et de célébrer le travail du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire. Selon lui, il y a néanmoins beaucoup de travail à faire : depuis deux ans, le monde a en effet été consumé par une pandémie mondiale qui a fauché des millions de vies et mis à mal l'économie de la planète. Ces bouleversements continuent d'ailleurs de se faire sentir un peu partout dans le monde. En plus de ces chocs planétaires, ils sont aujourd'hui les témoins d'une guerre fondamentalement injuste, illégale et immorale en Ukraine qui fait rage, sans discrimination, contre le peuple ukrainien. Pour lui, les effets de ces chocs et de cette guerre vont se faire sentir de par le monde pendant des décennies, et peut-être même des siècles, car il ne fait aucun doute que l'ordre mondial ne sera plus jamais le même.

Il souhaite ensuite la bienvenue à la délégation ukrainienne en rappelant que le sénateur Mark DALY, et lui-même viennent de rentrer de ce pays, après avoir eu l'honneur d'y être invités par le président du Parlement ukrainien, Ruslan Stefanchuk. Le Président Zelensky avait déjà pris la parole lors de la session conjointe des Chambres du Parlement irlandais du 6 avril et le rencontrer et l'entendre en personne a été un réel plaisir, souligne-t-il. M. Seán Ó FEARGHAÍL poursuit en disant garder un souvenir particulier de Kiev et surtout de la personne du Président, ainsi que du président du Parlement et du Premier ministre : l'Ukraine, à ce carrefour terrible de son histoire, a, selon lui, la chance d'avoir à sa tête des personnes capables, déterminées, patriotiques, avec un leadership qui inspire tous les espaces publics. Il félicite donc le peuple ukrainien pour avoir eu la sagesse de choisir les leaders en place, des dirigeants qui, pense-t-il, verront arriver le succès de l'Ukraine. Il continue en racontant qu'après avoir vu Kiev, lui et le sénateur ont pu se rendre dans les villes de Boutcha et Irpin et que, même s'il savait à quoi s'attendre suite aux reportages et aux images qu'il avait vus, l'état de dévastation de ces deux villes l'a véritablement choqué. Les atrocités qui ont été commises dans ces villes, telles qu'on les lui a décrites, constituent à ses yeux de véritables crimes de guerre. Comme pour toutes les guerres, il rappelle que les plus blessés sont ceux qui n'ont pas pu fuir : les personnes âgées, les enfants et les personnes vulnérables. Lors de leur rapide traversée des deux villes, il dit avoir été emporté par cette vague immense d'empathie et de sympathie ; il s'est souvenu des jeunes enfants qui sont morts pendant cette guerre et quelques lignes d'un poème de Seamus Heaney, « *Mid Term Break* », lui sont venues à l'esprit : « *Le lendemain matin, je suis monté dans la chambre. Des perce-neiges / Et des bougies adoucissaient les abords du lit ; je l'ai vu / Pour la première fois en six semaines, plus pâle maintenant / Avec un bleu en forme de coquelicot sur la tempe gauche / Et il était couché dans cette boîte de quatre pieds comme dans son lit d'enfant. / Pas de cicatrice terrible, le coup l'avait assommé directement. / Une boîte de quatre pieds, un pied pour chaque année.* » (cf. version originale en anglais : « *Next morning I went up into the room. Snowdrops / And candles soothed the bedside; I saw him / For the first time in six weeks. Paler now, / Wearing a poppy bruise on his left temple, / He lay in the four-foot box as in his cot. / No gaudy scars, the bumper knocked him clear. / A four-foot box, a foot for every year* »).

Il poursuit en disant être rentré d'Ukraine convaincu de deux choses : l'esprit indomptable du peuple ukrainien et de ses dirigeants qui vont traverser cette guerre terrible, et la nécessité de faire le plus possible, humainement, pour appuyer le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. S'il ne devait garder qu'une requête du dirigeant ukrainien, c'est que l'Irlande devienne non seulement le soutien de l'Ukraine pour son adhésion à l'Union européenne mais également des défenseurs de cette initiative. Il se dit engagé, de ce côté, à travailler en ce sens. Pour lui, le travail des parlementaires présents lors de cette session est vraiment important ; ainsi, la décision du Comité des Ministres du 16 mars 2022 de suspendre la Fédération de Russie de son statut de membre du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire est un signal important mais ne représente que les prémisses du travail nécessaire en la matière. Il indique ici vouloir ajouter une chose : la guerre en Ukraine est mentionnée, à de nombreuses reprises, comme étant la guerre de Poutine, mais il y a cependant une Douma à Moscou qui compte 450 députés ; or, tous les membres présents aujourd'hui sont des parlementaires et savent ce que signifie examiner, remettre en question, jeter le gant aux dirigeants ; ils savent ce que sont la responsabilité et l'autorité morales découlant du travail qu'ils accomplissent. Il est donc temps, à ses yeux, que ces 450 députés de la Douma soient courageux, pour permettre au peuple et aux citoyens ukrainiens de s'exprimer au quotidien et de dire : « Cela suffit, cette guerre haineuse ne doit pas être commise en notre nom. » Il poursuit en affirmant que la reconstruction de l'Ukraine sera un projet immense, qui nécessitera des

orientations politiques et des efforts intenses ; cela prendra des décennies, voire plus longtemps. Un long chemin de coopération politique les attend. Il termine son discours en se faisant l'écho des mots prononcés par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de la Journée de l'Europe : « C'est maintenant à nous tous, Européens confrontés au barbarisme, de nous tenir unis pour défendre ces principes et idéaux. » Enfin, il souhaite à ses collègues parlementaires un bon séjour à Dublin et une réunion fructueuse, puis les remercie.

M. Mark DALY, le Président du Sénat, remercie le Président de l'Assemblée parlementaire et se dit ravi de retrouver tous ses collègues à Dublin. Tout comme le Ceann Comhairle, M. Seán Ó FEARGHAÍL, il dit avoir vécu une expérience similaire à Kiev : c'est là qu'il a constaté les effets de la diplomatie par vagues. La diplomatie par vagues, explique-t-il, est faite par des demandes, et le président du Parlement de Kiev leur a demandé, de même qu'à tous les présidents d'Assemblées, de redemander à l'ensemble des députés de soutenir l'accélération de la procédure d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Cette expérience, poursuit-il, a été la stratégie de communication la plus efficace qu'il ait jamais vue parce que, lorsqu'on essaie de remporter une guerre, cela ne se fait pas qu'avec des bombes et des soldats : cela se fait aussi au niveau international, à travers la diplomatie et la communication. La communication telle qu'on la pratique aujourd'hui, indique-t-il, signifie se rencontrer et constater les effets de la politique, qui est un « sport de contact ». Il dit souscrire aux propos de M. Seán Ó FEARGHAÍL en ce que l'on peut présumer que la majorité de la politique se fait en marge des réunions, raison pour laquelle cette réunion de la Commission permanente est aussi importante.

Il souhaite ensuite la bienvenue à Mme Mariia MEZENTZEVA, d'Ukraine, qui est une défenseuse résolue de son pays. Il dit avoir été invité avec elle et M. Seán Ó FEARGHAÍL à parler au Seanad Éireann, que cela a été réciproque. Pendant leurs discussions, il a communiqué à Mme Mariia MEZENTZEVA qu'ils venaient de rencontrer le président d'une commission et celle-ci les a informés qu'elle allait à Washington. Il s'arrête ensuite en plaisantant et en disant qu'il faut qu'il ralentisse parce qu'il vient du comté de Kerry et, dans ce comté, les gens parlent trop vite. Il promet donc d'essayer de parler plus lentement, comme s'il « parlait à des Dublinois qui ont du mal à suivre ce que leur cerveau leur dit » par rapport aux gens de Kerry. Il en revient ensuite aux discussions en marge des réunions et indique avoir vu le représentant du Congrès, Richard Neal, que la commission que ce dernier représente est responsable des finances et de tous les échanges commerciaux et qu'il est président du groupe Amis de l'Irlande, et dit lui avoir envoyé un courriel pour demander à rencontrer les membres de sa délégation. Pour lui, voilà ce qu'est la diplomatie, la diplomatie par vagues, et c'est pour cela qu'il qualifie la politique de « sport de contact ».

Il tient ensuite à remercier le Président de l'Assemblée parlementaire et tous ses collègues d'être ici et salue également son collègue M. Joseph O'REILLY qui présentera plus tard le rapport « La dépendance aux médicaments prescrits » ; il remercie aussi la présidente de sa délégation, la sénatrice Fiona O'LOUGHLIN, qui est leur représentante dans cette enceinte. Selon lui, cette enceinte et d'autres, de par le monde, doivent expulser toutes les délégations russes parce qu'un tyran et tous ceux qui l'appuient se doivent d'être isolés jusqu'à ce que cet isolement ne soit plus seulement politique mais aussi économique. Le financement de la Russie passe par le gaz ; si l'Ukraine ne remporte pas cette guerre, cette guerre sera aux portes de l'Europe et y entrera. Il faut donc agir au plus vite et, d'après lui, il aurait même fallu agir plus tôt. Il poursuit en disant qu'ils ont bien vu les politiques de migration, de harcèlement, de lutte contre la pauvreté extrême des enfants et regrette de voir autant de pauvreté dans un monde aussi riche. Cette année, indique-t-il, est le centenaire du Seanad – le Sénat : les Irlandais ont en effet réussi à survivre à deux tentatives d'abolition, il y a une décennie, en plein cœur d'une crise financière. On aurait ainsi pu penser qu'il aurait été facile pour le peuple irlandais d'éliminer le Sénat, mais cela n'a pas été le cas : il a voté à deux reprises pour maintenir cette Chambre. Beaucoup de pays ont, selon lui, du mal à défendre la démocratie parlementaire contre la vague d'extrémisme et le peuple irlandais est heureux de pouvoir célébrer le centenaire du Sénat d'Irlande. L'Irlande est en effet l'un des rares pays d'Europe qui peut se définir comme une démocratie parlementaire qui dure depuis cent ans, ce qui est, en soi, une marque d'humanité. L'objectif, précise-t-il, était de représenter la minorité de la communauté protestante qui se retrouvait ici, des députés unionistes, trois quakers et deux juifs qui se sont regroupés ; une classe politique tout à fait particulière qui avait pour objectif de défendre les minorités dans ce nouvel État que constituait l'Irlande. Il rappelle que Mary Robinson, ex-Présidente de l'Irlande, a été sénatrice pendant de nombreuses années, a défendu les droits des femmes et a changé beaucoup de lois lors de son passage au Sénat. Ils ont également le sénateur Norris qui continue de changer l'Histoire et qui est sénateur depuis trente-sept ans – alors que certains parlementaires dans cette enceinte n'ont même pas cet âge, souligne-t-il. Le sénateur Norris, explique-t-il, est le premier représentant politique homosexuel ; ainsi, grâce à lui, les voix des minorités peuvent être entendues et représentées. Le sénateur Mark DALY se dit donc ravi d'être à la Commission permanente en ce jour, ravi d'avoir l'opportunité de constater ici-même cette diplomatie par vagues, et rappelle que la politique est un « sport de contact » : il invite donc ses collègues, en s'incluant lui-même, à élargir leur compréhension réciproque pour mieux défendre tous les peuples qu'ils représentent et conclut son discours en les remerciant tous.

3. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. SIMON COVENEY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET MINISTRE DE LA DÉFENSE DE L'IRLANDE

[Reporté vers la fin de la réunion]

M. Tiny Kox accueille le ministre M. Simon COVENEY, le remercie pour sa présence au nom de l'Assemblée parlementaire et lui souhaite plein de succès pour les six prochains mois à venir. Il souligne que le succès de la présidence irlandaise du Comité des Ministres, est celle de l'Assemblée puisque tous les organes du Conseil de l'Europe sont interconnectés. Il rappelle ensuite à M. Simon COVENEY que l'Irlande figure parmi les 10 membres fondateurs du Conseil de l'Europe et est l'un des défenseurs principaux de la paix pendant toute la période de création de l'Organisation. Il ajoute, que c'est la septième fois que l'Irlande préside le Comité des Ministres au moment où la paix sur le continent européen est encore plus importante. Il souligne que l'Assemblée parlementaire se félicite de l'excellente coopération, de la communication régulière, du dialogue constant entre l'Assemblée et le Comité des Ministres, et souhaite ici appuyer le fait que la consolidation des conversations, que les consultations dans le cadre du format du trilogue entre l'Assemblée, le Comité des Ministres, et le Secrétariat, participent à la coordination du Conseil et renforcent l'impact de son travail et permettent de rester unis autour des valeurs communes entre les différents organes du Conseil. Il ajoute que l'Assemblée parlementaire se félicite des trois priorités de la présidence irlandaise et se réjouit par avance d'écouter, ici, à la Commission permanente, le Ministre. Il explique qu'une rencontre préalable à Turin fut possible, et que durant cette rencontre, nombre de décisions qui définissent ce que la présidence irlandaise du Comité des Ministres devra faire ont été prises.

Le ministre remercie M. Tiny KOX, Mme la Secrétaire adjointe, les sénateurs, députés, amis et *Fáilte go Baile Átha Cliath*, une formule de bienvenue à Dublin.

Il rappelle que, hormis le fait que la réunion de la Commission permanente soit la première manifestation de sa présidence à Dublin, elle n'est pas la première en Irlande. Il explique que la semaine dernière seulement, suite à la réunion de Turin, s'est tenu dans la capitale de l'Irlande du sud, à Cork, le premier événement du mandat irlandais avec la conférence de promotion de la participation des enfants dans la démocratie. Il ajoute que la ville de Cork, qui est aussi sa ville natale, abrite un espace qui s'appelle *Le Nano Negro Place* pour lequel le Président M. Tiny KOX a décerné le mois dernier le prestigieux prix du musée du Conseil. Il le félicite pour son excellent jugement. Nous disons ici en Irlande, et c'est le cas dans d'autres pays, que toutes les politiques sont locales mais dans ce quartier de Dublin, affirme-t-il, tout ce qui est local est politique. Il décrit, alors, trois statues emblématiques de la ville, dont celle d'Henry Grattan, qui a apporté la démocratie parlementaire en Irlande en 1782 ; la statue de Daniel O'CONNELL, appelé le libérateur en Irlande et qui, sur près d'un demi-siècle à lutter pour l'émancipation des catholiques irlandais –qui étaient alors une minorité religieuse dans l'empire britannique– et, de l'autre côté de la rivière, rebondit sur Frederick Douglass, orateur qui a fait campagne sans répit pour l'abolition de l'esclavage en Amérique et qui en fut inspiré, pour finir, un peu plus loin, le long des quais de la rivière dublinoise, par la statue de la dame justice les yeux bandés qui siège sur la coupole de la cour suprême. La démocratie, les droits humains, l'État de droit, sont trois statues, dit-il, qui incorporent les valeurs qui ont façonné la ville de Dublin, qui animent la république irlandaise aujourd'hui, qui sont protégés par le Conseil, orienté par tous, et promus par cette commission à laquelle il dit avoir l'honneur de s'adresser aujourd'hui pour lui souhaiter la bienvenue à Dublin.

Il y a 50 ans, le peuple irlandais a voté pour rejoindre ce qui était nommé, à l'époque, la Communauté européenne. Mais il rappelle qu'un quart de siècle avant ce vote, à Londres, en 1949, l'Irlande façonnait déjà les valeurs européennes en étant l'un des 10 signataires originaux du statut ayant donné naissance au Conseil de l'Europe. C'était notre initiative, ajoute-t-il, pour qu'un engagement se fasse pour la recherche de la paix et c'est ainsi que ce mot a été ajouté au préambule et au statut. Il souligne que c'est cette recherche de la paix et sa responsabilité en cas de violation qui occupe beaucoup d'entre eux aujourd'hui.

Il souhaite ensuite la bienvenue à sa collègue Maria MEZENTSEVA, membre de la Rada et représentante fière de sa ville natale, Kharkiv, qu'il a eu l'occasion de rencontrer brièvement avant cette réunion le mois dernier suite à l'invitation de son collègue et homologue Dmitri Kuleba, ancien ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe. Il explique être allé en Ukraine, et ensemble avoir vu la vérité de ce que le Kremlin continue d'appeler une opération spéciale. Il raconte qu'à Bucha, ils ont marché dans une ville noircie et rasée, ils se sont arrêtés aux tranchées dans lesquelles des centaines d'innocents sont enterrés et ont écouté ceux qui ont survécu à cette attaque brutale. Il rappelle que lorsque cette commission permanente s'est réunie la dernière fois à Rome, l'idée d'un tel carnage sur le continent européen, aujourd'hui, était impensable, mais plus maintenant. Il ajoute que, comme le le disait le sénateur irlandais et grand poète il y a un siècle : « Tout a changé. Tout a foncièrement changé ». Il déclare ensuite que lorsque le monde change, nous devons changer avec lui. Il souligne que le Conseil de l'Europe a déjà commencé à faire cela.

Il rebondit ensuite sur la décision d'expulser la Russie qui a été sans précédent dans les 73 années d'histoire du Conseil. Il regrette, que par leurs actions, les autorités russes aient privé les peuples russes des protections des droits humains les plus avancés dans le monde. Mais le désaveu par le Kremlin des valeurs du Conseil et de ces engagements ne donne, d'après lui, aucune autre alternative. Il félicite ensuite la Commission et l'Assemblée pour la conviction avec laquelle ils ont agi, en marge. Ce n'était pas facile, ce n'était pas évident, ajoute-t-il, mais ce qui a été critique c'est l'unanimité avec laquelle elles se sont prononcées.

En Irlande, dit-il, nous avons toujours considéré le Conseil de l'Europe comme étant la conscience de l'Europe. En expulsant la Russie, la Commission a acté, d'après lui, dans ce cadre et, pour démontrer la même conviction, la même conscience, il indique, qu'il faut maintenant soutenir l'Ukraine, dans l'ensemble de cette agression et penser à la souffrance humaine vécue lorsque l'on devra reconstruire pour l'Ukraine un avenir, il l'espère, plus brillant et positif. Il s'adresse ensuite à M. Tiny KOX pour signaler que sa visite à Kiev au début du mois d'avril a été une affirmation cruciale de l'engagement profond du Conseil vis-à-vis de l'Ukraine. Il rappelle que ce mois-ci, la commissaire, la Secrétaire Générale, et la commissaire responsable des droits humains, ont aussi réalisé des visites tout aussi importantes, tout comme le plan d'action révisé que la Secrétaire Générale a présenté ici. Il explique que pendant sa présidence, l'Irlande va s'assurer que cela soit fait et va travailler sans répit pour assurer la durabilité du budget du Conseil dans les années à venir. Mais cela ne représente que le début de ses objectifs.

Il rappelle ensuite que le Conseil de l'Europe a été fondé après la seconde guerre mondiale, et suggère qu'au vu de l'agression russe en Ukraine, il était maintenant temps que les chefs de gouvernement des pays membres se retrouvent, et qu'ils le fassent le plus rapidement possible. Il indique l'importance de se retrouver pour encourager la ratification de la Convention européenne des droits humains de l'UE et pour écrire le prochain chapitre pacifique de la longue Histoire du continent européen qui fut parfois difficile.

Avant votre départ, dit-il, nombre d'entre vous vont visiter le Musée de la Littérature en Irlande. Il parle alors du premier exemplaire d'Ulysse, roman le plus célèbre de la ville de Dublin, écrit à Paris et en Suisse il y a un siècle, et fait savoir qu'il offre, avec les pressions de la présidence qui s'estompent et avec un long été italien qui s'annonçait, la nouvelle traduction italienne du livre au ministre Luigi DI MAIO. Le livre est, d'après lui, compliqué à lire, mais il apporte beaucoup de plaisir. Il cite ensuite un livre de Primo Levi, qu'il considère comme chef-d'œuvre. Primo Levi est né à Turin, au moment où Joyce écrivait les derniers mots d'Ulysse. Survivant d'Auschwitz, dit-il, la vie de Lévi nous rappelle les causes de la création de ce Conseil. Il explique que le roman tire son titre d'une ancienne perle de sagesse rabbinique qui pour lui offre la meilleure et l'unique réponse à ceux qui remettent en question la nécessité d'organiser un quatrième sommet.

Il demande: « Si ce n'est pas maintenant, Quand alors ? ». Il pense connaître la réponse de M. Tiny KOX, mais aussi la sienne, qu'il présente déclaration après déclaration et se dit réconforté de voir que sa conviction est très largement partagée par le Président. Il ajoute qu'en tant que Président du Comité des Ministres, il comptait, maintenant et dans les semaines à venir, soutenir la Secrétaire Générale pour mettre sur pied rapidement un groupe de personnes éminentes pour réfléchir à l'avenir du Conseil, pour encourager ce groupe à conclure ses délibérations et faire rapport aussitôt que possible, ou du moins à temps pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en octobre. Il ajoute que si ça ne tenait qu'à lui, il agirait encore plus vite. Il ajoute que même si l'assemblée parlementaire avance rapidement les décisions, ailleurs, à Strasbourg, elles peuvent prendre du temps et qu'il y a des processus importants qui doivent être respectés. Il dit comprendre qu'un sommet ne sera peut-être pas possible durant son mandat, mais il assure qu'il souhaite au moins le confirmer et l'annoncer pendant sa présidence. Il exprime ensuite sa préférence de l'avoir pendant la présidence irlandaise et demande ce qui doit être vu sur ce continent pour que les leaders puissent se réunir au sein du Conseil de l'Europe dans le cadre du mandat. Il reprend ensuite les propos de M. Tiny KOX, à Turin, qui stipulent que les actions sont nécessaires maintenant –pas dans 12 mois ou 2 ans. Peu importe où ce sommet se tiendra, ajoute-t-il, ce qui est important c'est que les dirigeants se rencontrent pour renforcer la pertinence et l'importance du Conseil dans la période que nous vivons aujourd'hui. Il déclare qu'ouvrir la voie à un 4ème sommet est l'un des objectifs de sa présidence, mais ce n'est qu'un de ces objectifs.

Pendant ces 6 mois, l'objectif de l'Irlande, en travaillant avec les membres de cette Commission et les membres d'autres commissions est de réaffirmer la conscience de l'Europe. Servir le Conseil, alors qu'il s'ajuste après l'expulsion de son membre le plus grand, et reconcentrer ses ressources pour répondre à la détresse d'un autre. Dans ce contexte, il indique avoir trois priorités qui sont complémentaires. Il va maintenant réfléchir à chacune de ces priorités devant ses collègues qui, il l'espère, l'aideront dans cette tâche.

Tout d'abord, en tant qu'État fondateur, l'Irlande va utiliser son mandat pour renouveler ce qu'ils pensent être les libertés fondamentales et fondatrices du Conseil. Il précise qu'il se concentrera sur les principes suivants : la protection des civils vulnérables et des minorités par le fonctionnement efficace de la Cour européenne des droits de l'homme. Cette cour est le lieu qui abrite véritablement la conscience de l'Europe. Et l'Irlande a été le premier État à en accepter et respecter la juridiction. Il rappelle qu'à travers les décennies l'Irlande a reçu sa part d'arrêts. Certains furent historiques, plusieurs au moment de leur réception furent controversés mais tous ont été respectés dit-il. Accepter les arrêts contre son propre État n'a pas toujours été facile, et il pense que ce n'est pas facile pour plusieurs autres pays non plus, mais il pense que c'est toujours la bonne chose à faire, car un arrêt non respecté est un droit humain enfreint. Il déclare ensuite que son affirmation était légale. Il pense que si le Conseil applique une exception lorsqu'il met en œuvre l'état de droit, l'illégalité sera rapidement la nouvelle règle. Il souligne qu'en protégeant les droits des individus, les arrêts rendus par la Cour et les normes présentées par le Conseil ont encouragé l'Irlande à se réformer, et ont également encouragé sa société à évoluer. Lorsque l'on remonte à la poursuite engagée par le sénateur David Norris en 1988, qui a résulté à la décriminalisation de l'homosexualité en Irlande, il est incroyablement, explique-t-il, de comprendre et de voir le processus juridique par lequel ils ont dû passer pour arriver à cette reconnaissance. Mais ce processus, ajoute-t-il, a

mené à un débat et à la joie d'une nation lorsque nous avons eu le référendum sur l'égalité de mariage. Il explique que le référendum, facilement passé en 2015, remonte à un arrêt de la Cour du Conseil de l'Europe, mais aussi à la bravoure du sénateur Norris et de l'avocate qui le représentait à ce moment-là et qui devint ensuite, présidente de l'Irlande, Mme Marie Robinson, qui continue de jouer un rôle significatif aux Nations Unies. Il explique que cela vient de la sagesse des juges qui siègent sur le banc de Strasbourg, mais aussi aux principes de la convention qu'ils doivent interpréter et respecter. Il revient ensuite sur le fait que la réunion d'aujourd'hui tourne autour de Strasbourg et non pas de Stormont, mais il se dit obligé d'ajouter que la convention a acquis une signification tout à fait particulière pour notre île du nord au sud, et d'ailleurs même pour l'île qui leur est voisine, la Grande Bretagne, puisqu'elle fait partie intégrante des Accords du Vendredi Saint.

Il ajoute que la réussite dont l'Irlande est la plus fière et qui est partagée avec le Royaume Uni suite aux troubles, est celle des droits humains que l'accord garantit et a été cruciale pour construire et encourager la confiance publique dans les politiques et les structures politiques sur l'ensemble de l'Irlande du Nord. Elle est essentielle avec le Brexit aujourd'hui. Il observe qu'il y a des collègues de Westminster dans la salle à qui il souhaite la bienvenue avant de les mettre en garde que quelles que soient les ambitions du gouvernement britannique par le moyen des *Bill of Right* potentiels, dans le cadre des Accords du Vendredi Saint les protections garanties au peuple d'Irlande du Nord, et par la convention, et par la cour, ne peuvent être dilués. Il ajoute que, malheureusement, ses préoccupations ne se limitent pas simplement à cette proposition. Le *Legacy bill*, projet de loi présenté il y a deux semaines par le gouvernement du Royaume-Uni est, d'après lui, problématique. Il explique qu'à sa lecture, sa conformité aux obligations en matière des droits de l'homme au sens de l'article 2 de la convention est contestable. Cela mis de côté, la Commissaire aux droits de l'homme, Mme Dunja MIJATOVIĆ, l'a noté dans son évaluation de proposition similaire l'automne dernier : l'impunité et l'absence de justice met en péril et représente un obstacle grave à la paix et à la réconciliation durable.

Il déclare, comme lors de son échange avec son homologue britannique, Mme Liz Truss, à Turin, que l'action unilatérale ou la menace d'une action unilatérale n'est pas un substitut pour le dialogue et il s'engage, ainsi que son gouvernement, à travailler avec leurs homologues pour trouver la bonne voie.

Nous allons continuer de travailler avec Mme Liz Truss et ses collègues et nous avons confiance que le Conseil de l'Europe restera comme toujours engagé pour l'accord que vous avez aidé à mettre sur pied. En janvier, l'Irlande a marqué le centenaire de l'indépendance de son État. Il explique, donc, que l'Irlande comprend que la lutte pour la démocratie est difficile. Il y a beaucoup de gens dans cette salle qui le comprennent également, dit-il. Il ajoute que ce qui est obtenu par d'autres luttes est trop souvent perdu.

Comme la paix, la démocratie est un acte et non un état ; un acte qui doit être renouvelé par chaque génération. Il présente ensuite la deuxième priorité de la présidence irlandaise qui s'ancre dans cette compréhension là ; dans notre croyance dans la puissance de la démocratie libératrice et la nécessité de la participation des jeunes. Le Conseil de l'Europe depuis longtemps promeut les droits des enfants et des jeunes. Il est le pionnier de programmes d'inclusion cruciaux sur l'ensemble du continent. Pendant son mandat, L'Irlande compte s'appuyer sur cette expertise pour engager et écouter ses jeunes voix qui sont, déclare-t-il, l'avenir de nos démocraties et de notre société. Il ajoute que face à l'*illibéralisme* croissant, des leçons seront tirées de notre expérience nationale, et notamment de nos assemblées citoyennes pour promouvoir la démocratie participative et nous allons nous pencher vers d'autres pour apprendre en reconnaissant le rôle critique du Conseil de l'Europe pour déterminer les normes qui nous orientent vers la voix du succès.

Afin de présenter la troisième priorité de sa présidence, il revient au début de ses remarques avec « *Fáilte* », le mot gaélique qui veut dire bienvenu. Il indique que l'Irlande profite de la transformation de sa propre société qui s'est déroulée depuis notre dernière présidence en l'an 2000 pour encourager une Europe d'inclusion et de diversité. Nous sommes maintenant face à la plus grande crise de réfugiés connue par l'Europe depuis la seconde guerre mondiale. Plus de gens ont quitté l'Ukraine depuis février que de gens qui ont vécu dans notre État. Le Conseil et ses conventions affirment que nous devons jouer notre part dans cette réaction, mais pour les Irlandais comme pour d'autres, ajoute-t-il, cela va au-delà du principe juridique. Notre mémoire culturelle collective comprend ce qui signifie d'être forcé hors de son chez soi, d'arriver dans des terres lointaines en ayant seulement les vêtements que l'on porte. En Irlande, l'expression « *Fáilte* » signifie plus qu'une simple salutation, c'est un crédo. Il ajoute que l'Irlande a accueilli plus de 33 000 Ukrainiens sur ses côtes, principalement des femmes et des enfants. Les États voisins représentés ici, ont aussi accueilli encore plus d'Ukrainiens. Il explique que, tout comme le Conseil de l'Europe, ils sont déterminés à jouer leur rôle, quel que soit la durée du conflit, même s'il reconnaît que ces énormes flux de personnes vulnérables représentent un défi pour les politiques et la nécessité des États de travailler avec eux et d'apprendre les uns des autres pour protéger tous ceux qui sont arrivés ici.

Pour réaliser ces trois priorités, l'Irlande propose une contribution supplémentaire de près d'un million d'euros au Conseil cette année. Il explique que sur le mandat de 6 mois, l'Irlande allait présider plus d'une douzaine de réunions du Comité des Ministres à Strasbourg et organiser plus de trente conférences et séminaires à Strasbourg et en Irlande. Ils prévoient qu'ils vont inviter les ministres de la justice du continent à Dublin pour renforcer les normes partagées pour lutter contre la violence conjugale, sexuelle et de genre. Il ajoute que des rencontres avec des universitaires et des décideurs politiques seront organisées pour ouvrir la voie au renforcement de la convention européenne des droits humains dans les zones de conflit. Il déclare ensuite que deux grandes conférences seront organisées pour voir comment l'éducation civique peut renforcer les fondations démocratiques des sociétés des États membres. Nous allons faire, ajoute-t-il, tout

cela et plus encore, en étant conscients des énormes gageures que doit relever le continent et le Conseil de l'Europe, mais avec la conviction qu'avec le soutien du secrétariat, la solidarité de nos États amis et la passion de cette assemblée parlementaire ils pourront dépasser ces gageures ensemble.

Il ajoute ensuite qu'il souhaite encore une fois à ses collègues la bienvenue et les remercie pour le travail réalisé pour le Conseil de l'Europe qui vise à faire en sorte que nous soyons plus unis, plus forts ensemble en tant que collectif ; pour qu'il y ait au moins une base minimale qui soit appuyée partout dans notre continent ; pour accueillir les personnes qui en ont besoin par des organisations étatiques et non étatiques.

Il appuie ensuite sur l'importance de travailler à assurer que ceux qui sont responsables passent par la justice et ajoute que peu importe la taille et le niveau d'intimidation d'un État : si l'on ne peut pas lutter contre cela avec 46 pays unis, alors il faudrait remettre en question le mode d'action de l'Organisation.

Il ajoute qu'il faudra renforcer leur détermination pour mieux agir.

Il pense que s'ils arrivent à regrouper les leaders dans les six mois à venir, ils réussiront à concentrer l'attention sur le Conseil de l'Europe, sa pertinence, et sur la manière dont il a besoin d'évoluer et de changer pour protéger les personnes vulnérables. Et je pense que l'on peut faire bien plus en même temps. Je n'aurais jamais pensé en tant que représentant politique, ministre des affaires étrangères et ministre de la défense, que je verrais une guerre telle que nous en sommes témoins aujourd'hui, dit-il, et la détresse humaine que cela cause sur notre continent. Mais c'est ici, et notre ère est venue en tant que représentants politiques, en tant qu'élus et leaders ; il nous faut agir, sinon je crois que la fondation même du Conseil de l'Europe et sa raison d'être devraient être remis en question. Il se dit déterminé à travailler avec eux tous pour faire en sorte que cette Organisation et les pays qui la composent réagissent avec le degré d'urgence nécessaire, la solidarité et la détermination que les circonstances actuelles méritent.

Il remercie l'audience et leur souhaite de passer un bon séjour à Dublin. Il espère ensuite que les réunions organisées soient fructueuses.

M. Tiny KOX prend la parole et remercie le ministre pour sa déclaration à la Commission permanente. Il le remercie d'avoir informé la Commission des priorités de la présidence de son grand pays pour les six mois à venir et d'avoir expliqué comment il envisageait de mettre en œuvre les décisions prises à Turin avec un quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement. Il reprend ensuite ses propos : si on ne le fait pas maintenant, quand est ce que nous allons le faire. Il le remercie de rappeler que le Conseil est la conscience de l'Europe, que celui-ci n'est pas seulement une idée mais un véritable engagement.

Il ajoute que dans le Traité de Londres, signé en 1949, figure cet engagement qui est encore plus important aujourd'hui que par le passé. Il ajoute la prise de conscience du Conseil de l'Europe, qu'il fallait travailler ensemble pour la paix, pour assurer le bien-être et le bonheur de plus de 700 millions d'européens.

Il le remercie une dernière fois et se réjouit par avance de la coopération à venir.

M. George KATROUGALOS, remercie le Ministre, les membres de la Commission pour leur hospitalité et engagements en faveur des valeurs et principes du Conseil.

Il entame son intervention en indiquant que, suite à l'agression russe en Ukraine, il est important de respecter la légalité internationale ainsi qu'un ordre international fondé sur le droit. Mais nous entendons que le Royaume Uni envisage une fois de plus une modification unilatérale du protocole relatif à l'Irlande du Nord. Il demande si l'Irlande est préoccupée par cette situation et comment, d'après M. Simon COVENEY, le Conseil de l'Europe pourrait aider à ce que soit sauvegardé cet ordre international fondé sur le droit.

M. Jacques MAIRE remercie le ministre pour son hospitalité. Il stipule qu'il souhaite poser une question pas vraiment en lien avec le Conseil de l'Europe : quel est l'impact de la guerre sur la position irlandaise en matière de défense et de sécurité ? Il observe que M. Simon COVENEY est responsable de la diplomatie et de la défense, ce qui est inhabituel et qui peut être, d'après lui, lié au statut d'un État neutre. Il fait un parallèle à l'évolution en Suède et en Finlande cette dernière semaine de cette question et demande si en Irlande le débat sur un changement de la neutralité est d'actualité.

Lord Alexander DUNDEE remercie le Président. Il demande pour commencer, si le ministre a mentionné l'importance des droits des individus, le rôle de la Cour ainsi que la démocratie délibérative, l'inclusion des jeunes et aussi une Europe de la diversité. Pour ce qui est de la crise ukrainienne et pendant votre mandat qui va durer six mois, nous avons déjà parlé de la pertinence d'un sommet avec les chefs d'État et de gouvernement. Pourriez-vous résumer les mesures clés que vous pourriez encourager pour accélérer l'appel à la démocratie et les droits de l'homme, résume-t-il.

Le ministre commence à répondre à M. George KATROUGALOS en expliquant que la première chose qui lui vient à l'esprit –et il trouve ça malheureux de poser cette question, puisque lorsque qu'il parle à ses collègues des

conséquences du Brexit, des années après que la décision ait été prise de manière démocratique par le peuple britannique— est que le fait de continuer d'en parler, d'en être préoccupés, provoque encore des tensions qui ne sont pas nécessaires entre l'Irlande du nord, la république d'Irlande, le gouvernement britannique et la Commission européenne. Il ajoute qu'ils devraient concentrer toute leur attention sur les partenariats, la coopération, l'union face à l'agression russe en Ukraine, plutôt que de passer du temps et de dépenser du capital politique pour essayer de trouver des solutions à d'autres choses. Pour nous, ajoute-t-il, ces questions ont déjà été résolues en expliquant qu'il existe déjà un traité, que le droit international est utilisé avec l'accord entre les deux parties, et nous acceptons la mise en œuvre du protocole relatif à l'Irlande du nord. Nous acceptons, déclare-t-il, que cela doit se faire de manière à rendre la flexibilité optimale. Il ajoute qu'il faut que ce soit pragmatique afin de répondre à des préoccupations légitimes relatives à la mise en œuvre de ce protocole. Mais ce qui est difficile d'accepter, dit-il, c'est que dans le cadre de nos efforts afin de trouver un accord avec le gouvernement britannique sur la manière de procéder, est qu'il y ait un processus parallèle en cours avec la publication de leurs propres législations, qui finalement revient à dire à l'UE de leur donner ce qu'ils demandent. Des voisins, ajoute-t-il, ne devraient pas se comporter ainsi. Il indique que le gouvernement irlandais est prêt à voir comment aller plus loin dans cette démarche, comment avoir plus de flexibilité et de pragmatisme face à ce qu'il considère comme étant des préoccupations légitimes de la part de certains en Irlande du Nord. Mais il rappelle qu'il ne faut pas oublier que la majorité ne soutient pas le Brexit. Le Brexit existe et certains souhaiteraient saper le protocole, il pense donc qu'il faut agir de manière démocratique, mais également tenir compte de la grande minorité qui a des préoccupations idéologiques et d'ordre pratique sur la mise en œuvre de ce protocole. Il ajoute qu'il ne souhaite pas passer trop de temps sur cette question au vu des sujets nombreux qui l'attendent et conclut en expliquant que l'Irlande continuera à travailler avec le gouvernement britannique. Il ajoute que lorsque les gouvernements irlandais et britannique ne travaillent pas ensemble, les fondations ne sont pas solides et les partis politiques en Irlande du Nord se polarisent. C'est ainsi qu'on traite l'héritage du passé et que nous mettons en œuvre le droit international de façon à répondre aux préoccupations sur le terrain. Pour lui, le message continu doit être clair : adopter une législation nationale qui va saper un traité international posera plus de problèmes qu'elle n'en résoudra.

Il ne nie pas que les communautés en Irlande du Nord et que le gouvernement britannique ne sont pas des préoccupations légitimes, mais il préfère souligner que l'UE essaye vraiment de trouver des solutions. Pour cela il faudrait un partenaire, et si ce partenaire prend au sérieux ces négociations et est prêt à faire des compromis, il y aura à ce moment-là au sein de l'UE la volonté de faire des compromis. On se retrouvera au milieu, ajoute-t-il. Mais ce que l'UE ne peut pas faire c'est de laisser le gouvernement britannique mettre de côté un traité international, et c'est dans cette situation là que l'Irlande du Nord deviendrait un dégât collatéral, puisque sa place au sein du marché commun sera remise en question. Dans cette situation, ajoute-t-il, il s'agit de l'Irlande du Nord mais pas seulement ; c'est l'ensemble de l'île et de l'accès au marché européen qui sera affecté, mais aussi nos relations avec l'UE. J'ai passé, dit-il, les cinq dernières années à discuter et négocier pour essayer de résoudre les questions relatives au Brexit, et j'ai l'impression que c'est ce que je vais continuer à faire pour un certain temps.

Le ministre passe ensuite à la question de M. Jacques Maire, qu'il trouve excellente. Il dit que l'Irlande doit avoir une discussion très sérieuse sur la question et c'est ce qui est en train d'être fait. Il ajoute que l'Irlande a une position traditionnelle en matière de neutralité. Il explique que l'Irlande ne prévoit pas d'alignement militaire avec des défenses collectives. Nous ne sommes pas membres de l'OTAN, il n'y a pas de pacte de défense collective au sein de l'UE, mais l'Irlande participe de manière active à des partenariats comme le projet PESCO avec l'armée allemande ou des projets de programmes de déminages en Afghanistan aux côtés de l'OTAN, ou bien encore des programmes de formation. Il indique que l'Irlande travaille avec le Royaume Uni au Mali depuis maintenant quelques années. Il souligne que l'Irlande n'est pas alignée d'un point de vue militaire, mais que d'un point de vue politique elle n'est pas neutre. Il explique que quand on est neutre face à des injustices flagrantes, on ne prend pas le côté de l'opresseur, mais nous ne sommes pas neutres vis-à-vis d'autres choses non plus. Pour ce qui est de la défense elle-même, il compte présenter un mémo au gouvernement sur la base d'un travail réalisé en Irlande pour déterminer la capacité de l'armée face aux menaces modernes à l'échelle internationale dans les semaines à venir et déclare qu'il demandera une augmentation significative du budget militaires irlandais. Ce sera pendant le mois de juin, précise-t-il, et espère avoir le soutien du gouvernement irlandais. Il poursuit en disant qu'il ne pense pas que l'Irlande rejoigne l'OTAN bientôt, mais annonce qu'un débat sur ce qu'est la neutralité pour l'Irlande et la nécessité de faire partie d'une réflexion collective relative à la défense au niveau de l'UE et participer davantage au partenariat aura une évolution dans les mois à venir. Il y a un historique du fait que l'Irlande soit protégée par l'Océan Atlantique, et aussi le fait que personne ne souhaite l'attaquer grâce à cette vision de neutralité dit-il. Quand on voit les débats en Suède et en Finlande, provoqués par leur situation géographique, nous voyons qu'il y a eu un changement fondamental au niveau de leurs approches. Il prédit leur adhésion à l'OTAN d'ici la fin de l'année. L'Irlande, l'Autriche, Chypre et Malte restent les seuls États neutres non alignés d'un point de vue militaire au sein de l'UE. Il pense qu'il y aura certainement une évolution, mais que la première étape est de commencer par augmenter le budget militaire irlandais, qui est extrêmement bas à la lumière des standards internationaux. Il ajoute qu'il faut corriger cette situation et que ce sera fait bientôt.

A Lord Alexander DUNDEE, **le ministre** répond qu'il pense que ce que peut faire le Conseil de manière proactive est de veiller à ce que les comptes soient rendus par rapport à ce qui se passe en Ukraine. Non seulement parce qu'il considère que c'est la chose juste à faire, mais aussi parce que cela pourra servir à dissuader les États puissants qui envisagent d'envahir leurs voisins en toute impunité. L'Irlande soutient la CPI et ce qu'elle fait dans les cadres de ses compétences en matière de crimes contre l'humanité et crimes de guerre. L'Irlande s'est déjà engagée à apporter des financements permettant de contribuer à tous les travaux de recueil de preuves sur place ; mais ce qui est aussi important, à son avis, c'est de voir comment le Conseil de l'Europe pourra veiller à ce que les responsables des crimes

rendent des comptes. Il ajoute que ce n'est pas si facile à faire d'un point de vue juridique, mais que cette organisation est peut-être la plus appropriée pour définir comment construire un tribunal international, sous la forme qu'il soit, qui pourrait demander des comptes à la Russie pour ses crimes contre le peuple ukrainien. Il conclut en déclarant que cette question sera explorée dans les mois à venir dans le cadre de sa présidence.

Mme Petra STIENEN remercie le ministre. En tant que rapporteure et auteure d'un rapport sur la protection de la santé et les droits reproductifs et sexuels, elle dit avoir eu le plaisir de se rendre au musée des Arts irlandais et parle de plusieurs vidéos sur le huitième amendement qui y sont présentées et qui donnent conscience de tout le travail du Conseil de l'Europe en faveur du mariage pour tous, et déclare se revoir en train d'entamer la discussion pour permettre aux femmes d'avoir un accès libre à l'avortement dans des conditions sûres.

M. Reinhold LOPATKA remercie le ministre. Il rappelle que M. Simon COVENEY a évoqué ce qu'est la neutralité d'après lui. Étant Autrichien, il souhaiterait savoir si l'Irlande va développer une capacité de déploiement rapide allant jusqu'à 5 000 hommes, et si elle a anticipé ce genre de choses dans une guerre proche ?

M. Kimmo KILJUNEN remercie le Président et le ministre. Ce matin, dit-il, nous avons soutenu la proposition d'un quatrième sommet où l'un des thèmes serait la sécurité démocratique qui est actuellement menacée. L'enjeu est, d'après lui, le pouvoir du peuple et, donc, venir défier le pouvoir de Poutine en Russie. Venant de Finlande, et étant membre de la délégation finlandaise, il déclare que l'environnement sécuritaire en Europe change de deux manières selon la perspective finlandaise.

Le premier changement concerne la sécurité collective. Il explique qu'aujourd'hui nous parlons plutôt d'insécurité collective ; un défi qui se pose à nous tous, et il ajoute qu'il y a des changements très clairs, notamment en Finlande, qui concernent l'opinion publique.

Il rappelle que pendant 75 ans la Finlande a été non alignée et que la Suède l'était pendant plus de 200 ans. Tout à coup, les sondages d'opinion indiquent qu'il y a un changement très important. En début d'année, 25 % des Finlandais étaient pour une adhésion à l'OTAN. Aujourd'hui c'est 70 % de la population qui l'est. Il confirme, ensuite, la candidature de la Finlande. Le même type de changement se produit également en Suède, ajoute-t-il, et demande si la situation en Irlande est similaire.

Le ministre reprend la parole et précise qu'il va répondre aux questions de manière inversée. Il indique qu'il y a eu tout un débat en Irlande pendant une certaine année et il croit que ce fut une véritable réussite. Pour revenir à cette question de neutralité, il pense que si l'Irlande était localisée comme la Finlande, le débat que nous aurions actuellement serait différent. En Irlande le débat tourne autour de la défense, de la sécurité et des partenaires internationaux et le fait que l'Irlande doit jouer son rôle en tant qu'État membre de l'UE en matière de défense collective de l'UE. L'Irlande est très fière de son rôle au sein des missions de maintien de la paix. Il revient tout juste du Liban et l'Irlande travaille au sein de l'UNIFIL depuis des dizaines d'années. Depuis la fin des années cinquante, il y a eu quelque 70 000 participants à des opérations de maintien de la paix. Quand on parle de neutralité ce n'est pas synonyme d'inactivité. C'est d'ailleurs tout à fait opposé pour l'Irlande, la Suède ou la Finlande, des acteurs très actifs en matière de gestion et de renforcement de la paix. Mais ce qui est différent en Irlande par rapport à la Finlande et la Suède, ou bien encore les États Baltes et toute État à la frontière de l'UE, c'est qu'ils ressentent cette menace directement, ajoute-t-il, et cela provoque un débat complètement différent en matière de sécurité. En Irlande, nous savons ce qui se passe en Ukraine, mais malgré tout cela la majorité des Irlandais ne ressentent pas de menace directe, ici, de la part de la fédération de la Russie. Même si c'est une menace qui pèse sur l'ensemble du Conseil de l'Europe et qui a des conséquences en matière d'insécurité, d'inflation, un impact sur le niveau de vie, sur la migration, mais il explique que le sentiment est différent de celui d'une menace directe d'invasion. Ce n'est pas du tout la même chose pour les pays qui sont plus à l'est de l'Europe et plus proches de la Russie. Il souligne, donc, que le débat est un peu différent. Il pense qu'il y a une majorité d'Irlandais qui serait favorable à la proposition qu'il pense faire en ce qui concerne l'augmentation du budget de la défense, il croit qu'il y a un plus grand nombre d'Irlandais qui seraient prêts à adhérer à l'OTAN, mais que ce n'est pas encore la majorité. Ce serait plutôt 35 % à 45 % favorable. Il ne pense pas que l'Irlande franchisse le pas bientôt, mais il y a un intérêt croissant en faveur d'une plus grande implication au niveau de la défense européenne et l'Irlande va donc réagir face à cela.

Pour ce qui est des déploiements rapides –question de M. Lopatka- il donne la réponse rapide, qui est oui. D'ores et déjà, l'Irlande participe à des forces, il y a des bataillons, mais n'ont jamais été déployés. En tout cas, ça crée une certaine interopérabilité au niveau de la formation et de l'utilisation des armes. Des petits pays comme l'Irlande peuvent travailler avec de grands pays comme l'Allemagne et, ensemble, ils peuvent déployer des bataillons formés ensemble et ainsi le faire de manière plus sûre. La capacité de déploiement rapide portée à 5 000 est une extension de toute cette réflexion. L'Irlande se prépare, si quelque chose de catastrophique devait arriver dans l'UE ou dans ses voisinages et s'ils devaient réagir rapidement et qu'ils avaient quelques jours pour sauver des vies. Il est nécessaire, d'après lui, d'avoir la capacité de le faire. Chaque pays doit être dans cette situation, ajoute-t-il. Nous ne devrions pas laisser les grands pays seuls, nous devrions tous y participer, déclare-t-il. Pour nous, dit-il, ce n'est pas du tout en contradiction

avec notre neutralité ou avec notre non-alignement. Au contraire, pour nous c'est tout à fait cohérent, nous sommes un pays qui a à cœur le maintien de la paix.

En répondant à Mme Petra STIENEN, le **ministre** sujet du référendum de 2018 et qu'il qualifierait de campagne mature, les débats lors de référendums dans le passé étaient assez divisés, et il croit qu'il y a certains pays du Conseil de l'Europe dans lesquels les débats sont encore très polarisés sur cette question. Ici en Irlande, ajoute-t-il, nous avons pris une décision sur la base des droits reproductifs et du droit à la santé, et nous sommes en cours de mettre en œuvre la législation qui a été adoptée. Nous avons encore des choses à faire pour protéger les femmes d'une manière plus globale, plus transparente, déclare-t-il, veiller à ce que les services auxquels elles doivent avoir accès soient disponibles et que les droits reproductifs soient pleinement protégés dans les hôpitaux, autour des hôpitaux et dans les cliniques spécialisées, également. Il continue en expliquant que beaucoup pensent que l'Irlande traditionnellement est un pays très catholique où l'Église est très impliquée pour influencer les politiques nationales dans des domaines tels que les droits reproductifs. Effectivement l'Église a toujours un rôle important à jouer en Irlande, mais il croit que les droits de la santé reproductive sont des droits qui devraient être pleinement protégés ; que leurs droits de choix de santé doivent être protégés de manière globale par le droit. Il y avait un long cheminement, qui n'est pas encore parfait, mais la situation est bien meilleure que celle que nous connaissions il y a quelque temps, dit-il. Il ajoute qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes politiques qui ont dû réfléchir à cela, si moralement ceux sont de bonnes décisions –prises du point de vue légal. Le débat n'a pas été aisé, explique-t-il, mais nous avons essayé de gérer ça aussi bien que possible, et nous espérons pouvoir offrir ainsi, peut être, un modèle pour d'autres pays qui devront prendre des décisions de ce genre.

M. Ahmet YILDIZ remercie le ministre pour son temps. Il ajoute que le portefeuille combiné présenté suscite beaucoup de questions. Il demande d'abord si le ministre pense qu'il serait plus adéquat de mettre en place le sommet à Istanbul. Il conclut en demandant au ministre jusqu'où ira la Russie.

M. Zsolt NÉMETH commence, au nom de la délégation hongroise, par saluer le ministre et lui souhaite une présidence réussie. La Hongrie a terminé notre présidence il y a peu de temps. Il explique que lorsque le Conseil de l'Europe confie sa présidence entre les mains d'un État membre de l'UE, c'est un moment tout à fait particulier, et qu'il l'est encore plus à la veille d'un quatrième sommet qu'il pense être le thème principal de la présidence irlandaise. Il ajoute : dans les circonstances actuelles nous sommes sous l'ombre de cette guerre qui nous a rassemblés. Il souligne que le ministre a parlé de cette perception, mais il croit que pour l'UE, il faudrait d'une certaine manière dépasser cette fatigue de l'élargissement qui commence à peser depuis quelques années. Il demande ensuite son avis par rapport à l'élan d'un quatrième sommet et l'élargissement de possibilité de coopération en la matière entre le Conseil de l'Europe et l'UE. Plus particulièrement, demande-t-il, que pensez-vous de la perspective de l'UE vis-à-vis de l'Ukraine. Il ajoute que c'est un sujet à débat déjà existant.

M. Rik DAEMS commence par reprendre la phrase qui stipule que lorsque le monde change nous devons changer avec lui. Il ajoute ensuite, qu'il est connu que l'argument le plus valable soit la réflexion. Mais s'agit-il d'une réflexion individuelle ou collective ? Imaginez que l'on puisse changer la neutralité de l'Irlande, même s'il comprend tout à fait ce que le ministre a expliqué, mais si cela change et que l'Irlande rejoint la Suède et la Finlande, vous imaginez l'importance du message politique, demande-t-il. Même chose de notre côté, je le dis, puisque je voulais poser la même question que M. Jacques MAIRE, lorsque le monde change nous devons changer avec lui, mais cela signifie que géo-écologiquement parlant, nous entrons dans une nouvelle ère. Il l'invite à se rappeler des sanctions par rapport aux énergies et ce qui se passe au niveau de l'environnement. Il conclut en lui demandant si durant sa présidence, il serait prêt à accélérer de manière forte le travail lancé pour arriver à un environnement propre et sain qui devra devenir un droit de l'homme –pas encore dans le protocole.

Le **ministre** commence tout d'abord par quelques mots sur le sommet. Il réagit directement face à tous les représentants politiques qui sont dans la salle en déclarant que s'ils souhaitent que cela se produise, il va falloir donner autant d'orientation que possible au niveau de la présidence et du Président, mais il ajoute qu'ils auront aussi besoin de l'aide de la Commission pour pousser à la roue. Justement, beaucoup de pays, à juste titre, vont exiger une compréhension claire des résultats potentiels d'un tel sommet. Si on doit regrouper des chefs d'État avec un préavis assez court et en prenant en compte que le Conseil de l'Europe est en concurrence avec d'autres enseignes internationales en termes de déclaration collective –comme le G7, le G20, ou les Nations unies– peu importe l'enseigne, dit-il, nous devons être clairs dans ce que l'on recherche en termes de résultat potentiel et comment cela peut éclairer le mandat réel du Conseil de l'Europe. Il ajoute que le Conseil n'est pas une organisation humanitaire, non plus une organisation de sécurité ; le Conseil est une Organisation de démocratie et de droits humains, et il insiste sur le fait qu'ils devront se pencher sur ce qu'elle peut réaliser au niveau d'un sommet s'il était bien préparé, s'il y avait un accord et une détermination commune pour planter les bases de ce dont on a besoin pour répondre aux défis auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui. Oui, dit-il, nous allons le faire durant la présidence, mais nous avons besoin d'un effort collectif. Il ajoute qu'avec ses 46 pays, leurs structures différentes, le Conseil de l'Europe est un animal de grande envergure. Il est difficile d'agir rapidement, explique-t-il, et c'est pour cela qu'il est encore plus remarquable de voir la réaction et la décision prise par le Conseil de l'Europe au lendemain de l'agression Russe. Cela montre aussi, d'après lui, que si le Conseil de l'Europe veut agir rapidement, il le peut. Il invite donc ses collègues à suivre une approche similaire pour regrouper les chefs d'État et de gouvernement et pour avoir une déclaration bien claire.

Au lieu de ce sommet en Irlande, plusieurs ont soulevé la possibilité d'avoir à un sommet à Kiev, ajoute le Ministre. Ce serait, évidemment, d'après lui, une forte déclaration d'intentions, vu ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine, mais est-ce que cela peut être géré dans une perspective de sécurité c'est à voir, encore. Il ajoute être ouvert et prêt à travailler avec l'Islande, qui suit la présidence irlandaise. Que cela se fasse durant le mandat Irlandais ou qu'ils posent les préparatifs pour que cela se fasse pendant la présidence qui suit l'irlandaise, il assure que le travail sera collectif.

Il y a un certain nombre de questions qui ont été posées, dit-il, tout d'abord celle de la fatigue de l'élargissement avec laquelle il est totalement d'accord. Géographiquement, l'Irlande est un pays à la périphérie de l'Europe. Nous sommes une île à l'extérieur d'une autre île sur la côte ouest de l'UE. D'une certaine manière nous sommes un pays qui est au cœur de la réflexion et de la pensée politique, dit-il. Être membre de l'UE pour l'Irlande a été transformateur ; au niveau des normes environnementales, au niveau de l'égalité des genres, au niveau des normes pour les travailleurs, de la modernisation, toute une série de changements et de progrès sociaux ont été accomplis, ajoute-il. Cela peut être également le cas pour d'autres pays comme des Balkans, la Moldavie, la Géorgie. Il ajoute que lorsqu'il regarde l'Ukraine, évidemment, pour lui ce qui n'est pas acceptable c'est cette idée de statut de membre associé : un membre qui ne serait pas pleinement membre. Cela remet en cause, d'après lui, les valeurs fondamentales européennes d'égalité, d'aspiration vers un changement ultérieur. Il explique que même si la barre a été placée haut, nous pouvons y arriver. Plusieurs pays sont dans ce processus depuis une vingtaine d'années. L'idée est de s'engager dans cette voie, de changer ses institutions pour pouvoir être compatible avec la qualité de membre de l'UE et, qu'ensuite, on soit membre associé au lieu de membre de plein droit ça revient à inviter quelqu'un chez soi et à décider avant son arrivée de lui construire une cabane dans le jardin pour y dormir, déclare-t-il. À son avis, ce n'est pas ce qui fera avancer le système de valeurs. Il dit réaliser que c'est une difficulté pour l'UE, au niveau politique, économique et sécuritaire, mais que l'UE a toujours eu comme ambition, rappelle-t-il, la solidarité, l'égalité, les normes communes. Le reste de l'Europe comme les Balkans occidentaux, pourraient fortement en bénéficier, la Moldavie ou l'Ukraine après la guerre, comme l'Irlande l'a fait, et pourront s'engager sur une nouvelle voie. Cela sera reconstruit par l'argent de l'UE et d'autres sources, certes, mais il faut aider les pays à suivre cet itinéraire aussi rapidement que possible pour devenir membre à part entière, plutôt que de créer une autre structure qui va un peu miner leur appartenance pleine. J'ai des avis très marqués sur la question, ajoute-t-il : tous les pays devraient bénéficier des mêmes droits, des mêmes protections.

Comment peut-on se préparer pour le sommet, demande-t-il ? Il dit déjà avoir fait référence à ça. Et passe ensuite à la perspective européenne de l'Ukraine. Il explique que si vous êtes un pays qui perd une douzaine de personnes chaque jour dans une guerre et que vous vous demandez constamment à quoi cela sert-il, ce n'est que le rêve d'un avenir différent, appuyé sur la stabilité et la prospérité, potentiellement offertes aux Ukrainiens par l'UE, qui peut servir de réponse. Je suis bien conscient que nous sommes ici au Conseil de l'Europe et non pas à l'UE, mais je crois que le parcours de l'Irlande depuis son adhésion il y a 50 ans a montré que cet itinéraire a été réussi, je souhaite cet itinéraire pour d'autres pays, notamment ceux qui sont en conflit, ajoute-t-il.

Il passe ensuite à la question de M. Rik DAEMS : comment peut-on avancer dans un monde qui change, dans une Europe qui change, la neutralité, le partenariat etc. Il pense que l'Irlande est différente des autres pays, puisque pour pouvoir apporter des changements dans ce domaine-là, ils ont besoin de référendums. Il n'y a pas d'options comme en Finlande ou en Suède où le gouvernement peut intervenir parce qu'il a la confiance que la majorité de la population le suit. L'Irlande a dans sa constitution écrite, enracinée, qu'une alliance militaire n'est pas possible pour l'Irlande. Du coup, le processus de changement doit être un processus ascendant. Pour bouger avec son temps, il faut avoir un débat plus honnête en Irlande sur les ressources apportées aux capacités de défense et de sécurité au niveau de notre budget de la défense, au niveau du travail avec des pays de l'UE et hors l'UE collectivement. Il ajoute qu'il croit que l'adhésion à l'OTAN sera discutée dans les mois à venir, mais il pense que c'est un processus qui d'abord doit se concentrer sur les questions sécuritaires qu'il a mentionné tout à l'heure ; c'est-à-dire, faire des propositions dans les semaines à venir au gouvernement irlandais.

Il passe ensuite à la dernière question sur un environnement sûr, propre et clair. Nous venons d'adopter une obligation légale pour tous les ministères du gouvernement irlandais avec des objectifs d'ici 2030, comme 80 % de la production d'énergie électrique qui devra être renouvelable, comme la réduction de la consommation énergétique de 50 %. Il ajoute que ces objectifs ne seront pas seulement des ambitions, mais des obligations légales. Il continue, ensuite, en disant qu'ils pourront faire part de certains de leurs échecs et réussites aux membres du Conseil, pour qu'ils puissent apprendre les uns des autres et comprendre comment cette transition verte peut être envisagée de manière juste et durable pour les communautés et les travailleurs. Parfois nous voyons des pays qui essaient de sauter le pas trop vite et qui se retrouvent face à une claque au niveau politique. C'est une science, un défi économique et environnemental, mais aussi un défi politique pour pouvoir passer à ce changement environnemental aussi rapide, en une génération politique. Si on ne le fait pas, l'histoire nous jugera très durement, déclare-t-il. Ce sera un vol à une échelle jamais vue précédemment, puisque finalement, ils auront volé les écosystèmes des générations futures en abusant des ressources qu'ils ont aujourd'hui. Il dit ne pas souhaiter trop promettre par rapport à la présidence dans les 6 mois à venir, mais il dit l'Irlande prête à partager ses modèles, ses réussites et aussi ses échecs avec le Conseil de l'Europe si cela est utile.

Il remercie tous les membres présents, toutes les personnes ayant participé à la mise en place de cette réunion, et espère qu'ils apprécieront Dublin. Il leur souhaite un bon séjour.

M. Tiny KOX remercie le ministre de cet échange de vue approfondi et ouvert avec l'Assemblée. Il se dit impatient pour les six mois à venir et lui promet le soutien nécessaire dans la réalisation des objectifs, et assure la priorité commune de lancer la discussion sur l'avenir de cette organisation.

4. VERIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 15540

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par des délégations de l'Estonie, de la Finlande, de Malte et de l'Espagne.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commission (2022) 05 et Commission (2022) 05 Add.

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations nationales de l'Estonie, de la Finlande, de Malte, de la Norvège et de l'Espagne, ainsi que dans la composition de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) au titre du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

6. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE (SELON L'ARTICLE 53 DU REGLEMENT)

Le Président informe la Commission permanente qu'une demande de débat d'actualité sur « Vers un 4^e Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé : la voie à suivre » a été soumise par les cinq groupes politiques. Le Bureau, lors de sa réunion de la veille a ainsi accepté de recommander la tenue de ce débat d'actualité et a proposé que M. Jacques MAIRE ouvre le débat.

La proposition du Bureau de tenir le débat sur « Vers un 4^e Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé : la voie à suivre » est approuvée.

7. ORDRE DU JOUR

La Commission permanente **adopte** l'ordre du jour (AS/Per (2022) OJ 02)

8. DEBAT D'ACTUALITE (SELON L'ARTICLE 53 DU REGLEMENT)

Le Président de l'Assemblée parlementaire rappelle qu'il a été décidé le matin-même de tenir ce débat sur le sujet «Vers un 4^e Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé : la voie à suivre ». Il donne la parole à M. Jacques MAIRE pour ouvrir le débat.

M. Jacques MAIRE remercie le Président de l'Assemblée parlementaire de leur permettre de se positionner très en amont du processus, pour ce qui, selon lui, va être un long chemin : un long chemin qui commence aujourd'hui à Dublin et qui va les amener, dans quelques mois, au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe.

Il commence le débat en disant que la guerre entre la Russie et l'Ukraine est un drame absolu, qui les ramène tous à leur raison d'être : soixante-dix ans de convergence vers une Europe du droit qui finissent dans la guerre. Il se demande : qu'ont-ils réussi ? Qu'ont-ils raté durant ces soixante-dix ans ? Selon lui, l'introspection est difficile, mais une chose est sûre : ils ont eu le bon réflexe, au mois de mars, en suspendant puis en excluant la Russie. Pour lui, c'est aujourd'hui paradoxal mais il s'agit de leur principal point de visibilité. Il poursuit en indiquant que cette guerre aux portes de l'Europe leur vaut aujourd'hui une question existentielle : quelle est la signification du Conseil de l'Europe ? Est-ce un club de bien-pensants homogène, comme à l'origine ou un instrument de convergence pour renforcer la paix et la démocratie en Europe, ainsi que les droits humains ? Rien n'est écrit, souligne-t-il. Continuer comme si de rien n'était est possible, mais agir l'est aussi. De ce point de vue, la réunion ministérielle de Turin leur propose un défi : elle engage le Conseil de l'Europe vers un Sommet de chefs d'Etat et fait appel à l'Assemblée pour y contribuer. Un processus s'ébauche : un groupe de haut niveau, un trilogue lors de chaque session, processus dans lequel ils sont mis au défi d'apporter quelque chose. Évidemment, souligne-t-il, le contexte est très différent des sommets précédents : ces sommets étaient tous sur une dynamique d'extension et d'approfondissement, voire de conquête démocratique ; le sommet de 1993 portait les bases d'une Europe démocratique à la suite de la fin de la guerre froide ; le sommet de 1997, qui était la pierre angulaire de la démarche d'élargissement du Conseil de l'Europe ; et celui de 2005, celui de

l'achèvement. Le continent se retrouvait ainsi uni au sein du Conseil de l'Europe. Or, aujourd'hui, il s'agit, selon lui, d'un sommet de crise, une crise dont il faut sortir. Une crise géopolitique, d'abord, car l'appartenance au Conseil de l'Europe n'empêche pas les conflits entre les États membres – et les exemples en sont nombreux –, et puis une crise d'efficacité et de pertinence : l'appartenance au même État de droit n'empêche pas les divergences, voire les déviations, et le non-respect croissant des arrêts de la Cour.

Il se demande : que leur dit l'expérience des dernières années ? D'abord, que des solutions sont trouvées plus facilement dans une coopération entre institutions, parlements, Secrétaire Générale, Comité des Ministres : c'est ainsi qu'a été élaboré le mécanisme conjoint de coopération. Ce mécanisme, poursuit-il, n'est néanmoins pas la recette magique vis-à-vis des États déviants. L'expérience montre également que le Conseil de l'Europe n'a pas aussi en lui un pouvoir d'attraction suffisant pour éviter les dérives. Enfin, ce contexte dit que le rôle du Conseil de l'Europe reste central à l'échelle du continent quand l'Union européenne, elle-même concentrée sur ses réformes internes, ne propose pas une organisation stabilisée aux 47 États membres du Conseil de l'Europe. Ainsi, continue-t-il, leur réflexion, celle de l'Assemblée parlementaire, doit s'inscrire dans un cadre intégrant l'Union européenne ; l'adhésion à l'Union européenne, malgré les souhaits de certains – et de tous les membres, d'ailleurs –, n'est pas la solution à court terme pour un meilleur ancrage des candidats. Les propositions de la confédération politique exprimées récemment par la France ne sont ainsi pas faciles à mettre en œuvre. Il souligne qu'une nouvelle organisation internationale aux contours non définis aurait du mal à faire consensus et à trouver sa place. Selon lui, tout comme en 1993, le Conseil de l'Europe peut trouver sa raison d'être dans la volonté de chercher une voie pour une intégration du continent, sans remettre en cause les perspectives d'adhésion : c'est ce qui s'est passé à l'époque. Il précise que, dans quelques semaines, ils auront les résultats de la Conférence sur l'avenir de l'Europe : ils sauront, à ce moment-là, ce que l'Europe sera prête à faire, en son sein, pour être plus efficace et pour assurer l'État de droit, mais aussi avec les Européens. Il s'agit là d'une base pour se positionner légalement.

D'où de nombreuses pistes à examiner, de nombreuses pierres à soulever, poursuit-il. Car à court terme, de quoi a besoin le Conseil de l'Europe pour répondre à des événements, des crises, des bouleversements comme la guerre en Ukraine ? Les parlementaires ont bien vu la difficulté d'être réactifs et opérationnels, et ils ont vu le délai entre le moment où ils ont été présents sur le terrain et celui où la crise a commencé. Il évoque ensuite une autre pierre : comment le Conseil de l'Europe peut-il contribuer à la sécurité collective ? Comment la Cour peut-elle faire respecter les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme par ses États membres ? Il indique alors que la Secrétaire Générale a évoqué dans cette enceinte les différences entre les capacités exécutives de la Cour de justice de l'Union et de la Cour européenne des droits de l'homme. Il se demande : comment assurer une meilleure visibilité, une autorité de son action ? Faut-il augmenter les compétences et les politiques communes, ce qui implique de nouveaux financements, dans des domaines un acquis existe déjà, comme par exemple, la santé, ou dans des domaines où il y a une demande des États, une demande des populations, comme l'environnement, l'innovation, la recherche ? Il est évident, selon lui, que les États du Conseil de l'Europe sont très intéressés également par les politiques sectorielles, qui ne sont pas toujours au cœur des priorités en son sein.

Enfin, il déclare qu'il faut tirer des leçons de l'exclusion de la Russie : quelle réponse donner au recul de la démocratie dans un État membre ? Quel est le rôle du Conseil de l'Europe dans un pays exclu mais aussi, plus largement, dans un pays qui ne partage plus les valeurs démocratiques comme la Russie aujourd'hui ou le Bélarus ? Il faut donc des outils, des stratégies, des financements. Le Conseil de l'Europe est engagé dans une bataille de valeurs, d'influences et de désinformation ; cette bataille est menée sur son propre sol depuis des territoires extérieurs, avec des adversaires qui ne sont pas forcément membres. Selon lui, les parlementaires se doivent donc d'y répondre chez eux, mais aussi chez leur adversaire.

Il conclut en affirmant que tirer des conséquences et faire des propositions pose de véritables difficultés : les parlementaires doivent savoir sur quel niveau d'ambition ils se situent. Selon lui, il y a deux aspects positifs dans les conclusions du Sommet de Turin : d'abord, la question financière n'est pas posée en termes défensifs, et il voudrait remercier les collègues qui ont mobilisé leur pays pour faire un effort – l'Allemagne a annoncé 11 millions d'euros et ils attendent bien évidemment la suite –, et puis le fait que la question de l'évolution du Statut de 1949 ne soit pas interdite dans les conclusions de Turin. Cela n'interdit donc pas l'extension des compétences du Conseil de l'Europe, mais les parlementaires savent que les changements du Statut nécessitent un consensus diplomatique qui sera très difficile à obtenir. Ils doivent avoir ces contraintes en tête. Mais, doivent-ils pour autant brider leur réflexion ? Il ne le croit absolument pas et répète qu'ils sont le moteur politique du Conseil de l'Europe. Ils sont le lien direct avec leur population et sont attendus par le Comité des Ministres parce qu'ils sont porteurs d'identité, de légitimité et d'idées. Il rappelle ainsi que, durant les sommets précédents, les présidents des Assemblées ont toujours été présents pour porter la voix du Conseil au niveau des chefs d'État. Il souhaite donc, pour terminer, que les parlementaires et lui-même aident le Président à porter sa voix au niveau des chefs d'État, et que ce dernier trouve les voies et moyens pour faire contribuer pleinement l'Assemblée à la préparation de ce sommet ; ce débat d'actualité en est la première étape et sera bientôt

suivi par le rapport qui est actuellement en préparation. Il conclut en remerciant les membres de l'Assemblée pour leur attention.

Le Président de l'Assemblée parlementaire le remercie et, avant d'ouvrir le débat, donne la parole à au Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe.

Le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, M. Bjørn BERGE, remercie le Président et salue les membres de l'Assemblée. Il se dit reconnaissant d'avoir été invité à ce débat d'actualité, sur un sujet de grande importance : « Vers un 4^e Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé : la voie à suivre ». Il indique ensuite que la Secrétaire Générale et lui-même sont convaincus que le moment est venu de tenir un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement. L'invasion russe de l'Ukraine défie en effet les fondements de l'ordre européen, chose qui est totalement inacceptable car cela va à l'encontre de tout ce en quoi ils croient et tout ce qu'ils défendent. Le Conseil de l'Europe, continue-t-il, a réagi rapidement et fermement, et il s'agit de la seule organisation internationale qui a exclu la Fédération de Russie : de cette façon, ils montrent qu'ils sont unis dans leur entreprise pour défendre la démocratie, l'État de droit et les droits humains et qu'ils luttent contre les violations de l'ordre européen. Il indique que la grande majorité des ministres des Affaires étrangères qui se sont exprimés lors de la réunion ministérielle tenue à Turin, le 20 mai, ont convenu de l'importance d'un tel sommet. Cela veut donc dire qu'il existe un soutien fort en faveur de ce sommet.

La question qui se pose désormais est : où et quand ? Selon lui, il leur faut profiter de l'élan qui existe aujourd'hui. Il déclare ensuite que certains États membres ont indiqué la chose suivante : il faut du fond pour faire un sommet. Il dit souscrire à cette idée, mais considère qu'il est prioritaire de saisir l'opportunité de réfléchir aux conséquences pour le Conseil de l'Europe, pour ses activités, pour son mandat, de ce dont ils font l'expérience au cœur de l'Europe, pour faire encore plus ensemble pour soutenir l'Ukraine, la Géorgie, la République de Moldova, ainsi qu'ailleurs en Europe. Aujourd'hui, souligne-t-il, davantage doit être fait pour soutenir les pays, pour sauvegarder les démocraties et les défendre, y compris celles qui sont directement exposées à l'agression de la Russie ; ils doivent aussi travailler avec la société civile en Russie et au Bélarus, autonomiser ceux qui ne sont pas d'accord avec les politiques brutales mises en œuvre par leurs dirigeants. Il explique ensuite que, à l'issue de la réunion ministérielle de Turin, la Secrétaire Générale va prochainement créer un groupe de réflexion de haut niveau, qui aura pour tâche de réfléchir à la réponse du Conseil de l'Europe face à la nouvelle réalité et aux défis auxquels il se trouve confronté. Ce rapport sera pour lui une contribution importante aux discussions du sommet.

Il rappelle enfin aux membres de l'Assemblée qu'ils sont le moteur du Conseil de l'Europe, comme M. Jacques MAIRE l'a dit précédemment, et il se dit convaincu qu'ils contribueront de façon importante, comme ils l'ont fait si souvent par le passé face à des situations de crise telles que la pandémie ou dans le cadre des objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe. Ils ont bien évidemment des priorités stratégiques qui demeurent tout à fait pertinentes puisqu'elles énoncent les processus clés à l'œuvre au sein du Conseil de l'Europe ; en outre, ils ont déjà mis en œuvre des ajustements très importants et nécessaires, de façon extrêmement rapide, et il pense avant tout au soutien apporté à l'Ukraine, au plan d'action révisé, aux mesures immédiates qui ont été prises. Il souligne aussi les activités de la Commissaire aux droits de l'homme, du Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés, sans oublier la Banque. Néanmoins, il estime nécessaire, aujourd'hui, d'avoir une réflexion stratégique : organiser un sommet permet aux dirigeants de définir de nouvelles priorités pour les années à venir. Ils doivent donc exploiter l'élan qui existe et agir rapidement. Le groupe de réflexion de haut niveau, selon lui, doit agir tout aussi rapidement et apporter son soutien au Président. Pour conclure, il rappelle qu'il n'y a pas d'autre organisation internationale qui ait ce mandat bien spécifique, cette portée géographique, cette vision juridique. Il en revient donc aux États membres d'exploiter pleinement ces atouts face aux crises actuelles.

M. Davor Ivo STIER, s'exprimant au nom du Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC), le remercie et commence en disant partager les grandes lignes présentées par M. Jacques MAIRE. Le moment est effectivement venu d'organiser ce sommet. Comme tous l'ont entendu, la totalité des sommets évoqués ont eu lieu après des changements structurels apportés à l'ordre européen ; M. Jacques MAIRE a dit qu'il y avait quelques différences puisque certains sommets portaient sur l'élargissement de ce territoire de liberté, de démocratie et de respect des droits humains mais, malheureusement, aujourd'hui, la situation est toute autre. Cependant, selon lui, il n'en demeure pas moins que, comme l'a dit le président du Parlement irlandais, il s'agit de changements permanents : il ne s'agit donc pas de retrouver la situation qui prévalait avant le 24 février. Les parlementaires sont confrontés aujourd'hui à des changements structurels et ont donc besoin d'un nouveau sommet pour réfléchir à la voie que le Conseil de l'Europe peut suivre. Il poursuit en affirmant que la politique internationale, depuis Woodrow Wilson, a toujours fonctionné de façon à définir des objectifs stratégiques, avant de passer à la mise en œuvre et de réfléchir à la situation géopolitique réaliste sur le terrain. L'OTAN et l'Union européenne aussi, en tant qu'acteurs de plus en plus importants sur la scène internationale, jouent précisément ce rôle. Néanmoins, il rappelle que le rôle du Conseil de l'Europe est de travailler sur l'objectif : il ne s'agit pas de gérer la crise mais de définir l'architecture future de l'ordre européen. Selon lui, certains diront qu'il n'y a pas suffisamment de fond, qu'il n'y a pas suffisamment de chair dans ce sommet, mais il pense que le rôle du Conseil de l'Europe n'est pas de fournir cette chair : il s'agit plutôt d'être l'âme, le phare de l'Europe, pour définir

cette nouvelle architecture européenne. Ainsi, lorsque l'on pense à la promotion de la démocratie et des libertés, il faut réfléchir de manière très concrète, pour que les États et gouvernements ne contrôlent pas les sociétés. Il conclut en affirmant qu'il s'agit là d'une question clé, et que ce n'est pas uniquement ce que l'on peut voir en Fédération de Russie : c'est ce que l'on peut voir aussi sur le territoire du Conseil de l'Europe. Il se demande : comment les gouvernements se comportent-ils ? Le respect de la vie privée, la liberté de croyance, le droit de se réunir, l'indépendance judiciaire, la liberté des médias : voici les questions clés qui définissent ce narratif et qui définiront le rôle du Conseil de l'Europe au sein de l'architecture européenne.

M. Franck SCHWABE, s'exprimant au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC), remercie le Président et son collègue M. Jacques MAIRE car ce dernier, selon lui, leur a donné les orientations sur des points importants. En tant que président de son groupe, il indique avoir réfléchi à cette discussion avec le Président parce qu'il tient vraiment à lancer cet appel pour tirer profit de cette année. En effet, cette année doit être préparée, et c'est ainsi qu'ils doivent au mieux profiter du temps, exploiter cette possibilité au niveau de l'Assemblée parlementaire, comme ils l'ont fait ces derniers mois ; ils doivent vraiment se mettre d'accord avec le Comité des Ministres et avec la Secrétaire Générale. Les gageurs sont d'importance, indique-t-il, comme cela a déjà été écrit et, avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, une toute nouvelle situation politique, une toute nouvelle réalité politique peut être observée partout en Europe : il faut donc se demander comment envisager l'avenir de l'Europe. Cette Europe ne doit pas être vue étroitement ; ce n'est en effet pas seulement l'Union européenne, c'est aussi le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire qui est au cœur de l'Organisation. Et, au Conseil de l'Europe, il faut avoir une vue d'ensemble, pas uniquement en tant qu'État membre mais en tant qu'espace de vie pour les peuples. Il a déjà été dit, poursuit-il, que la Russie et le Bélarus n'étaient plus membres, cela figure noir sur blanc dans différents documents, mais aucune réponse véritable n'a été trouvée face à cette situation. Par conséquent, il se demande : comment faut-il travailler avec les pays de l'Est qui veulent aussi être membres de l'Union européenne ? Doit-on les mettre de côté ? Doit-on leur faire une offre pour adhérer à cette union de pays ? Il poursuit en disant qu'il y a aussi des États membres qui ne veulent pas respecter les règles du Conseil de l'Europe, comme cela peut être constaté. Malheureusement, ajoute-t-il, il faut générer une responsabilité pour que cette Organisation puisse bien fonctionner. Par ailleurs, il rappelle que la question des finances doit être précisée, car il n'est pas possible, chaque année, d'avoir des problèmes de financement. Pour lui, cette Organisation n'est pas très chère par rapport à tout ce qu'elle produit, donc il est très important de trouver une solution fondamentale à ce problème. Pour conclure, il avoue avoir été très sceptique, au départ sur l'idée d'un tel sommet, parce qu'il avait l'impression que certaines valeurs fondamentales allaient être détériorées pour certains pays ; néanmoins, ils se trouvent aujourd'hui dans une situation où les femmes et les hommes politiques ont cette prise de conscience, ce qui montre que cette Organisation est importante d'un point de vue politique et doit perdurer. Chacun doit donc discuter avec sa délégation, son gouvernement, pour déterminer ce qui peut être présenté cette année. C'est pour lui un point important qu'il devait aborder ici.

M. Zsolt NÉMETH, s'exprimant au nom du Groupe des Conservateurs européens & Alliance démocratique (CE/AD), le remercie et commence en disant que le 4^e Sommet représente, à ses yeux, une belle opportunité pour l'Europe et pour le Conseil de l'Europe. Ils parlent en effet depuis longtemps de cette nécessité, pour l'Organisation, de revenir sur scène, et cela donne à cette dernière l'opportunité de le faire. Selon lui, il faudrait essayer d'arriver à un rythme régulier pour ces sommets et il évoque deux raisons pour cela : la guerre, bien évidemment, et les conséquences importantes de cette dernière, avec le changement de l'ordre mondial et de l'ordre européen. Il affirme ici qu'une nouvelle architecture politique européenne est nécessaire, comme l'a mentionné son collègue M. Frank SCHWABE. Il souhaite néanmoins insister sur l'importance de la Turquie, de la relation avec le Royaume-Uni après le Brexit, et des relations avec la Russie et le Bélarus. Qu'est-il possible de faire pour que la guerre ne fasse pas rage en Europe, à l'avenir, grâce à cette nouvelle architecture ? Il poursuit avec une autre conséquence qu'il estime importante : il semble que l'élargissement de l'Union européenne va en effet trouver un nouvel élan, pas uniquement pour l'Ukraine mais également pour la République de Moldova et les Balkans occidentaux. L'Europe cible ces pays et l'OTAN cible également les pays du nord de l'Europe. Selon lui, il est important d'accélérer la procédure d'adhésion à l'Union européenne de l'Ukraine, comme cela est appuyé par les membres de l'Assemblée et par de nombreux collègues de l'Union européenne. Il s'agit donc à ses yeux d'une question fondamentale : comment est-il possible d'élargir cela ? Il affirme que le rôle du Conseil de l'Europe est ici essentiel. En outre, depuis la guerre, il existe une autre motivation importante : la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il espère ainsi que l'accès à la Convention des droits de l'homme permettra de renforcer l'unité de l'Europe. Il rappelle que la veille, le sixième paquet de sanctions a été adopté, dont l'embargo du pétrole, et, à ses yeux, ce compromis est une réussite majeure en la matière. Il espère donc que le Conseil de l'Europe soit ou puisse être un acteur important et poursuit en disant que sa commission a présenté une recommandation en la matière. Au cœur de cette recommandation se trouve la sécurité démocratique, qui est la précondition importante à la paix en Europe. Il espère donc que des débats pourront avoir lieu en plénière. Par ailleurs, il précise qu'ils ont discuté au niveau de la présidence de la commission, de l'importance d'un panel de haut niveau qui sera probablement mis en place pour la prochaine session plénière d'automne. Il conclut en disant que ce 4^e Sommet est à ses yeux une priorité extrêmement importante pour le Conseil de l'Europe.

M. George KATROUGALOS, s'exprimant au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE), le remercie et affirme que tous les parlementaires sont d'accord avec la nécessité de tenir un tel sommet, justement parce que, jusqu'à présent, ils ont joué leur rôle : le Conseil de l'Europe s'est scandalisé plus rapidement que toute autre organisation internationale et a réagi à cette violation bien claire du droit international par l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Néanmoins, il signale qu'il y a le droit international d'une part, mais qu'il est bien plus difficile, d'autre part, de mettre en place une culture pour une nouvelle architecture de sécurité en Europe, ce qui est leur tâche fondamentale ici. Ils ont ainsi des idées, comme le plan italien pour la paix, qui comptait une quatrième composante visant à proposer un accord de paix futur multilatéral entre l'Union européenne et la Russie. Il explique que l'objectif de base qui devrait les animer est la poursuite des travaux réalisés au sein de l'OSCE au cours des dernières décennies pour réaffirmer la sécurité européenne. Cette sécurité est d'ailleurs indivisible, précise-t-il. La sécurité des États-Unis, par exemple, ne doit pas se faire au détriment des autres. Les États membres doivent donc définir leur identité européenne sur la scène internationale. Il tient ici à rappeler ce que disait le Président de l'Union européenne, qui est vrai pour l'ensemble de l'Europe : « l'Europe doit cesser d'être un payeur du monde, c'est-à-dire nos paiements vers l'aide au développement, pour devenir un acteur mondial. » La politique étrangère des États membres ne doit donc pas être un accessoire secondaire de la politique étrangère des États-Unis mais doit assurer une autonomie stratégique. Cela peut être constaté dans le cas de l'OTAN, qui est dirigée par les États-Unis, justement parce qu'il n'est pas possible d'avoir des intérêts qui se chevauchent ou des intérêts identiques à ceux des États-Unis. Il aborde enfin le thème de la sécurité, qu'il décrit comme une préoccupation prioritaire mais pas exclusive. Il félicite ensuite le Secrétaire Général adjoint qui a inclus, dans les 12 priorités de son rapport, les inégalités sociales ainsi que celles liées au racisme et à la xénophobie. Par conséquent, pour avoir une société pacifique et une Europe unie pacifique, il ne faut pas perdre de vue que l'explosion des inégalités mine l'unité des sociétés. C'est là, pour lui, une condition sine qua non de tout ce que le Conseil de l'Europe représente.

Mme Selin Sayek BÖKE le remercie et estime que le moment est venu de parler des étapes à venir, en termes de solidarité démontrée contre les conflits, contre la répression, contre des déplacements de populations de grande ampleur. Elle se dit très heureuse d'entendre qu'il y a un consensus, que le moment est venu de saisir des demandes de responsabilité. Cela dit, la question qui se pose est de savoir quand cela va être fait : il ne faut pas simplement parler de la célérité mais également du déterminisme. Cela a été évoqué dans de nombreuses organisations internationales et la rapidité de la réaction du Conseil ainsi que l'unanimité de la décision qui a été prise ont été impressionnantes, ce qui est la preuve, selon elle, que construire un consensus autour de principes communs est exactement ce que recherche le monde. Pour elle, il s'agit d'un rappel de ce qu'est le Conseil de l'Europe et il est donc tout à fait opportun d'avoir un débat entre chefs d'État et de gouvernement. Elle tient cependant à souligner quelques points clés qui devraient être inclus dans ce débat. Tout d'abord, éviter la « transactionnalité » : les politiques étrangères ne peuvent pas être les otages de certains principes. Par conséquent, tous les partis qui participent à quelque négociation que ce soit doivent faire en sorte d'être sincères dans la défense de principes. Les acteurs ne peuvent pas négocier sur la base des droits que l'on essaie de protéger. Elle pense qu'il faut lancer un appel à la sincérité pour tous les acteurs internationaux. Ainsi, son premier mot clé est la transactionnalité. Comment est-il possible de s'en sortir ? Son deuxième mot clé est l'indivisibilité des droits défendus. Elle se dit ici très attristée de voir un Comité des Ministres qui invite à défendre l'État de droit et la démocratie mais aux dépens de l'éducation et de la santé. Elle estime que la menace pluridimensionnelle à la perspective de sécurité pluridimensionnelle a mis sur le devant de la scène ce droit à l'indivisibilité. C'est cette Organisation qui doit rappeler cela au monde, et elle aimerait vraiment que cela soit placé au cœur des discussions. Enfin, elle indique que les finances du Conseil de l'Europe sont un rappel du fait que les décisions économiques et financières font partie intégrante de sa lutte pour défendre les droits. Ainsi, ses relations avec les institutions multilatérales et structures de gouvernance sont encore plus critiques : il est impossible de prendre des décisions financières dans une « non-organisation » et les droits défendus dans une autre organisation. Pour elle, cela fait vraiment partie de l'avenir et cette nouvelle structure est très importante. Pour terminer, elle rappelle qu'ils traitent avec des États, qui sont des membres ; mais que lorsque les États sont gérés par des pouvoirs qui mettent sous le tapis les autres pouvoirs démocratiques, alors il faut parler aux forces démocratiques des autres pays qui ne sont plus gouvernés par les principes qui sont au cœur du Conseil de l'Europe. Elle déclare qu'il est donc nécessaire d'avoir de nouveaux instruments, de nouvelles structures, non seulement pour renforcer ce qui existe déjà mais aussi pour tendre la main à ceux qui font partie de cette quête de démocratie. Il ne faut pas les mettre de côté dans ce processus démocratique, alerte-t-elle enfin ; et pour cela, il faut simplement une volonté politique.

Mme Ingjerd SCHOU le remercie et se dit heureuse de ce débat d'actualité et d'avoir un 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Elle tient donc à soutenir le rapporteur M. Jacques MAIRE. Comme beaucoup d'autres parlementaires, elle appuie cette idée : les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit doivent être réaffirmés. Elle poursuit en disant qu'il faudrait peut-être envisager un renouvellement de leur vision ; l'idée a en effet déjà été mentionnée pendant la session d'avril et le Président de l'Assemblée parlementaire a d'ailleurs également lancé cet appel au Comité des Ministres pendant la réunion de Turin, il y a près de deux semaines. Pour elle, il ne faut cependant pas attendre trop longtemps : cette unité est nécessaire aujourd'hui. L'Europe s'est en effet rendu compte qu'elle doit se lever pour défendre ses principes et ses valeurs de manière plus active. Les parlementaires se sont rendu compte qu'ils avaient besoin de lutter et de protéger leur sécurité démocratique ainsi que

leur liberté au quotidien. Il faut le faire chaque jour, et c'est, selon elle, l'une des raisons pour tenir ce prochain sommet. Celui-ci doit s'appuyer sur la manière dont on peut mieux – et plus activement – défendre la démocratie, les droits humains et l'État de droit dans tous les États membres. Car qu'est-ce que la démocratie ? Quels sont les critères liés aux droits humains ? Ils sont peut-être connus, mais il faut, selon elle, réfléchir au fait que tous les pays doivent pouvoir appuyer ces valeurs et les respecter. Elle insiste ensuite en disant qu'il est possible de faire plus et de faire mieux, et se demande quels sont les avantages et les difficultés rencontrées. Ce sont là des questions urgentes. À l'heure actuelle, pour trouver la réponse à ces questions, elle affirme qu'il faut agir aujourd'hui et non pas l'année prochaine. S'adressant ensuite au Président, elle rappelle qu'en tant qu'Assemblée et en tant qu'Organisation, ils ont agi de manière unie lorsqu'ils ont décidé d'exclure la Russie du Conseil de l'Europe, et ils ont eu besoin d'heures et non pas de jours pour prendre une telle décision. Ainsi, elle estime nécessaire de pouvoir améliorer leur travail pour être plus efficaces et il leur faut maintenir cette unité entre les États membres et le Comité des Ministres. Travailler rapidement est absolument nécessaire. Un Conseil de l'Europe uni, déclare-t-elle pour conclure, est un Conseil de l'Europe plus fort. Elle ne tient pas à donner d'arguments à M. Poutine qui a déclaré qu'il lui fallait des mois et des années pour assumer son rôle et défendre ses valeurs, parce qu'il a agi rapidement lorsque cela a été nécessaire, en quelques heures, pour mettre au rang ce qui était inacceptable.

Mme Petra STIENEN remercie le Président et M. Jacques MAIRE, et commence en disant qu'à l'heure actuelle, beaucoup de citoyens perdent la confiance et la foi en leurs représentants politiques. Il est donc important, selon elle, de montrer aux citoyens des États membres du Conseil de l'Europe, que ce dernier est là pour eux. Ce 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement doit ainsi, évidemment, porter sur l'État de droit, la démocratisation, les droits humains, ainsi que sur les structures organisationnelles et institutionnelles. Il leur faut par ailleurs dire à leurs citoyens qu'il y a une organisation qui va les protéger. Elle précise qu'elle est membre de l'APCE depuis cinq ans et qu'elle a beaucoup discuté avec des gens au Pays-Bas ; il y a ainsi des gens qui sont encore confus lorsqu'il s'agit de distinguer le Conseil de l'Europe de l'Union européenne. Pour elle, il est donc important de montrer les travaux de l'Organisation. Bien évidemment, elle souligne qu'ils ont réagi à la guerre de Poutine, et elle a beaucoup apprécié ce qui a été dit sur le rôle de la Douma vis-à-vis de l'Ukraine. C'est pour elle une raison urgente pour se retrousser vraiment les manches. Elle poursuit en disant qu'il ne faut pas non plus marginaliser les questions importantes ; ainsi, lorsqu'elle parle aux jeunes des Pays-Bas de ce que fait le Conseil de l'Europe, sur les questions sociales, sur l'égalité des genres, le rapport de Mme Selin Sayek BÖKE sur la lutte contre la discrimination fondée sur les origines sociales retient vraiment. Les États membres doivent donc montrer à leurs citoyens ce qui est important pour eux, et ce n'est pas uniquement l'Union européenne ; l'Europe protège, mais ce n'est pas que l'Union européenne, c'est aussi le Conseil de l'Europe et il faut leur démontrer cela. Elle espère ainsi que, dans les préparatifs de ce 4^e Sommet, il leur sera vraiment possible de protéger les droits de leurs citoyens et de les garder à l'esprit pour que ces derniers puissent en être conscients. Elle indique que lorsqu'ils auront la photo de groupe du Sommet, l'égalité des genres sera encore un peu difficile à observer, mais qu'ils pourront montrer aux citoyens les personnes qui les protègent. Elle conclut en se disant en faveur de ce 4^e Sommet et espère qu'il pourra être organisé le plus tôt possible.

M. Bjarni JONSSON le remercie et indique vouloir parler de l'importance de ce 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement pour assurer l'avenir de l'Europe. Selon lui, il faut en effet renforcer ses fondations et assurer la démocratie, la sécurité, les droits humains, l'État de droit, la prospérité et la liberté pour tous. Des changements structurels dramatiques se produisent en effet en Europe et il affirme qu'ils doivent donc urgemment se serrer les coudes pour assurer un avenir inclusif pour tous et pour défendre les valeurs qu'ils chérissent. D'après lui, ils doivent absolument montrer la voie à suivre. Il pense ensuite au Sommet de Reykjavik et affirme qu'il faut à nouveau saisir ce moment historique pour assurer leur avenir à tous. Dans ce cadre-là, sa commission tient vraiment à travailler avec le Conseil de l'Europe ; le Premier ministre d'Islande, le Président d'Islande, le Gouvernement d'Islande sont prêts à accueillir ce Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Reykjavik.

M. Ahmet YILDIZ commence par le remercier et indique que la majorité des points qu'il voulait mentionner ont déjà été abordés par les orateurs précédents. Il tient cependant à mettre l'accent sur le caractère opportun de ce débat car, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, beaucoup d'États membres du Conseil de l'Europe se sentent plus vulnérables et ont besoin d'une attention particulière, notamment les Balkans occidentaux. Dans ce cadre-là, les membres de l'Assemblée devraient réfléchir à ce qu'ils ont fait parce qu'en 2014, leur évaluation a été incorrecte et aujourd'hui aussi. Il souligne par ailleurs une raison supplémentaire : certaines de ces questions sont débattues au sein de l'Union européenne et à l'OTAN. Le Conseil de l'Europe n'est certes pas une organisation de défense mais, pour vivre en paix, des capacités de défense sont nécessaires, ainsi que des forces de dissuasion. Or, il déplore le fait qu'il y ait des discussions et des initiatives clivantes dans ce domaine, qui mènent à des problèmes pour les États membres du Conseil de l'Europe. C'est pour lui une raison supplémentaire pour avoir ce débat. D'après lui, il faudrait partager ce fardeau. Il indique que dans son pays, plus particulièrement, il existe des politiques de discrimination par les pays de l'Union européenne vis-à-vis des pays qui n'en sont pas membres mais qui font partie du Conseil de l'Europe. Selon lui, ces écarts sont visibles. Il souligne qu'il est important pour son pays, après six décennies de statut de candidat, de négociations, de voir que les citoyens turcs ne peuvent même pas obtenir un visa d'une durée d'un an. C'est un

problème pour lui et c'est une grande question pour l'Europe. Bien évidemment, l'OTAN, l'UE et le Conseil de l'Europe doivent entretenir des relations qui sont très importantes, mais il faut selon lui assurer la prééminence du Conseil de l'Europe. Pour toutes ces raisons, il pense qu'ils devraient bien préparer leurs dirigeants, ministres et chefs d'État et de gouvernement, en faisant preuve d'ouverture d'esprit et sans pointer du doigt un pays ou un groupe de pays pour des raisons restrictives. Il répète que le débat devrait être plus ouvert et rappelle que la Turquie est membre du Conseil de l'Europe, en encourageant tous ses collègues à vérifier l'histoire de la mise en œuvre, par la Turquie, de la législation européenne, qui est bien plus importante selon lui que ce qui est fait par d'autres pays. Il tenait à le rappeler ici.

M. Rik DAEMS indique que la question est celle de savoir si un sommet est nécessaire, et la réponse est oui. Et si l'on se demande pourquoi, la réponse est simple : il faut que les chefs d'État et de gouvernement confirment sans ambiguïté les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe. C'est de cela dont il est question ici. Il précise que beaucoup d'organisations travaillent dans le même domaine mais qu'aucune n'a la « puissance de feu » du Conseil de l'Europe, parce que ce dernier dispose de conventions qui sont importantes et contraignantes pour le quotidien des citoyens. Il prend ici trois exemples et évoque des conventions qui ont fait une énorme différence ; il indique d'ailleurs en se tournant vers sa collègue britannique que, dans quelques jours, le Royaume-Uni signera cette convention. C'est une chose que le Conseil fait et qui est bien différente de ce que font d'autres organisations ; c'est à travers des conventions contraignantes, juridiquement parlant, qu'il fait la différence dans le quotidien des citoyens. Et c'est pour cela que le Conseil de l'Europe est important. Il prend ensuite deux autres exemples et commence par l'intelligence artificielle qui gère déjà la vie de tous : le Conseil de l'Europe est le seul qui peut protéger de façon juridiquement contraignante les libertés, les droits et les valeurs des citoyens au quotidien. Son troisième exemple concerne les droits humains : il rappelle qu'ils en ont parlé et qu'ils ont poussé le Comité des Ministres à aller vers une convention sur ce point, parce que c'est important pour le quotidien d'environ 700 millions de citoyens qui sont représentés au Conseil de l'Europe. Et c'est pour cela qu'il estime qu'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement est pleinement nécessaire pour réaffirmer et confirmer le rôle, les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe en tant que tel. Il conclut en disant espérer que tous les parlementaires du Conseil soutiendront d'ailleurs ce Sommet.

M. Samad SEYIDOV remercie M. Jacques MAIRE ainsi que le Président pour cette excellente discussion qui est très importante et opportune car le moment est venu de réfléchir au rôle du Conseil de l'Europe pour tous les États membres. Il souligne que cette période est essentielle pour tous les membres. Suite à la chute du mur de Berlin, ils pensaient que la démocratisation, l'État de droit, la démocratie, les droits humains prévaudraient sur tout le territoire de l'Europe. Or, au lieu de démocratisation, ils ont été les témoins de ce qu'il appelle la « soviétisation » de l'Europe. C'est pour lui un signal très important, qui montre que ces valeurs sont extrêmement vulnérables et qu'il faut les protéger. Comment peuvent-ils faire ? Selon lui, la règle qui s'applique et l'instrument qu'ils peuvent utiliser est d'éviter les situations de deux poids, deux mesures. Pour cela, il explique qu'au sein de l'Assemblée parlementaire, il existe une commission sur l'égalité et la non-discrimination ; or, il leur faut parler de l'égalité des États membres. Tous les États membres doivent en effet pouvoir critiquer ou effectuer un suivi de la même façon, et c'est l'une des raisons pour laquelle ils peuvent constater, au sein du Conseil de l'Europe, des problèmes qui existaient déjà il y a bien longtemps dans l'Union soviétique. Il y avait le « Big Brother », il y avait des membres avec une grande influence, d'autres avec une influence moindre, certains plus démocratiques que d'autres, et il est évident que ces problèmes persistent aujourd'hui. Néanmoins, il explique qu'ils se doivent d'appliquer la même approche et qu'ils ont besoin d'une unité dans la diversité – et non pas une diversité sans unité. C'est pour cela qu'en tant que représentant de l'Azerbaïdjan, il est totalement favorable à la tenue d'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement : tout sera donc fait, affirme-t-il, pour réaliser le rêve qui les a tous amené à faire partie de cette Organisation.

M. Theodoros ROUSOPOULOS remercie le Président et rappelle qu'il a eu une discussion avec sa délégation en Crète, quelques jours auparavant, pour savoir ce qu'il fallait faire pour ce sommet. Il indique que la commission des questions politiques et de la démocratie est chargée de rédiger un texte. Il propose ainsi qu'un décalogue soit élaboré pour énoncer les prochaines étapes que le Conseil de l'Europe pourrait adopter : ce décalogue, selon lui, aiderait les États membres à mieux comprendre ses initiatives et ses valeurs. S'adressant ensuite au Président, il déclare que l'étape suivante est, pour l'Europe, ce sommet. Il propose par ailleurs un deuxième élément : que les dirigeants signent une nouvelle charte qui renouvellera les principes du Conseil de l'Europe de 1949.

Mme Mariia MEZENTZEVA remercie ses collègues et affirme qu'être avec eux en présentiel est pour elle un immense privilège. Comme cela a été dit, l'État membre absent, la Russie, a bien fait une chose jusque-là : Poutine les a unis autour de ce projet comme ils ne l'avaient jamais été auparavant. Elle est d'accord pour dire qu'il y a parfois une confusion au niveau du nom de leur institution – Conseil de l'Europe ? Conseil européen ? – mais, aujourd'hui, l'Organisation est unie. Les droits humains sont au cœur du Conseil de l'Europe et ses membres ont montré, par le biais de nouveaux instruments, ce qui peut être mis en œuvre. Elle tient ici à remercier toutes les délégations qui, dans une résolution précédente, ont apporté leur soutien à la création d'un tribunal spécial. Elle poursuit en disant qu'il y a des groupes de travail, au sein de différents États membres, qui sont créés. Au-delà des océans aussi, les États-Unis envisagent même de se joindre à leurs efforts : c'est donc le monde entier qui veut discuter, pas uniquement des défis d'aujourd'hui mais aussi de la justice, de ce qui constituera peut-être le « Nuremberg 2.0 ». Pour elle, l'aide de tous les membres du Conseil de l'Europe est nécessaire ; il y a évidemment tout le travail fait par la CPI mais la Cour internationale

se chargera de ce qui est appelé la « guerre d'agression » ou « l'agression » dans les résolutions. Elle tient ici à transmettre tout son respect vis-à-vis du Conseil de l'Europe, avec la Convention d'Istanbul, qui protège tous ceux qui souffrent également à l'étranger – elle pense aux femmes et aux enfants. Selon elle, il faut continuer à avancer dans l'esprit du Statut de Rome. Elle conclut son intervention en remerciant ses collègues pour leur soutien à l'amendement sur un représentant spécial pour l'Ukraine et lance un appel à tous les États : en effet, le 24 juin, l'effort considérable déployé par l'Ukraine depuis 2014 sera souligné. Les pays vont ainsi devoir voter sur son statut de candidat et, pour elle, il s'agit seulement d'une question politique : il n'y a en effet pas d'autre pays qui a payé un prix aussi élevé pour devenir membre. L'Ukraine tient à assumer ses responsabilités et à suivre toutes les règles et procédures, affirme-t-elle, et est également favorable aux candidatures de tous les pays des Balkans occidentaux. Enfin, elle précise que la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées a joué un rôle extrêmement important pour ce qui est des missions d'information et que sa résolution sera présentée en juin. Elle conclut en rappelant qu'un enfant sur deux est déplacé en Ukraine et se félicite de tout le travail qui a été fait et de toutes les mesures qui ont été prises en faveur du peuple ukrainien.

Le Président de l'Assemblée parlementaire remercie M. Jacques MAIRE pour ses remarques liminaires qui prouvent que le soutien est bien là, ainsi que le Secrétaire Général adjoint pour ses remarques, qui montrent que tous suivent la même voie et que le moment est venu de commencer les préparatifs d'un 4^e Sommet. Comme l'a dit M. Bjørn BERGE, l'Assemblée joue effectivement un rôle important pour ce qui est de transmettre des idées, des suggestions à la fois au Comité des Ministres et à la Secrétaire Générale. Ils doivent donc tous se féliciter de cette situation, à savoir qu'ils travaillent en synergie pour essayer de faire le plus possible. Il rappelle également que, comme l'a dit Mme Mariia MEZENTZEVA, l'État membre exclu a réussi à faire une chose : faire fonctionner l'Assemblée non pas comme une arène mais comme une agora. Et, comme l'a dit Mme Selin Sayek BÖKE, ils se doivent d'agir rapidement mais aussi de manière décisive. Pour ce qui est des préparatifs du 4^e Sommet, il pense qu'il est extrêmement important que cette Assemblée travaille sur tous les éléments communs qui réunissent les 46 États membres, en œuvrant avec le Secrétaire Générale et le Comité des Ministres.

Il se dit par ailleurs fier de s'être rendu à Turin en tant qu'invité de la réunion ministérielle : tous les ministres des Affaires étrangères se sont en effet félicités du fait que l'Assemblée ait vraiment pris le rôle de chef de file et qu'elle ait aidé l'Organisation à prendre des décisions dans des délais extrêmement courts. Il rappelle que les ministres à Turin ont décidé, à l'unanimité, de surmonter les difficultés liées à l'exclusion d'un de leurs grands contributeurs. Selon lui, c'est la première fois que les ministres des Affaires étrangères décident de résoudre un problème ensemble. Le Bundestag allemand a par exemple dit qu'il paierait sa part et bien plus, et d'autres pays se sont exprimés également. Il précise par ailleurs que le Conseil de l'Europe est une organisation de valeurs : les moyens financiers ne sont donc pas si importants que cela mais plus de fonds seraient cependant bienvenus. Ces moyens financiers pourraient être utiles pour préparer le 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Il rappelle à l'Assemblée que Reykjavik s'est positionnée, que le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères se sont dits prêts à faire leur part. Ils se trouvent tous aujourd'hui en Irlande et il indique que la présidence irlandaise va aussi s'occuper des préparatifs, chose pour laquelle il leur souhaite plein succès.

Pour conclure au sujet du débat d'actualité, il précise qu'un suivi aura lieu et qu'une décision sera prise ultérieurement pour ce qui est d'une saisine d'une commission pour rapport.

9. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE (20-24 JUIN 2022)

Le Président de l'Assemblée parlementaire indique que la troisième partie de session est prévue du 20 au 24 juin 2022 et que le Bureau a travaillé, lors de sa réunion de la veille, à l'avant-projet d'ordre du jour. Il rappelle que l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée dispose que le projet d'ordre du jour doit être soumis, lorsque cela est possible, à la Commission permanente, et indique c'est ce qu'ils font précisément maintenant.

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de l'Assemblée parlementaire (20-24 juin 2022).

10. SAISINE DES COMMISSIONS

La Commission permanente **ratifie** la saisine de la commission proposée par le Bureau (voir Annex 1).

Mme Margreet DE BOER, la rapporteure de la commission sur l'égalité et la non-discrimination présente le rapport sur « Accès à l'avortement en Europe : faire cesser le harcèlement anti-choix », rappelle que c'est lors de sa première participation à une session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en septembre 2019, qu'elle a entendu que Mme Stella CREASY, une parlementaire du parti travailliste et ancienne membre de l'Assemblée parlementaire, avait été prise pour cible par des militants anti-avortement dans sa circonscription. Ces derniers avaient mis des énormes affiches la représentant à côté de l'image d'un fœtus de 24 semaines mort – elle était enceinte à l'époque – avec le texte suivant : « Votre députée travaille dur pour faire de cela un droit de l'homme ». Elle indique que cet incident a été mentionné au sein de son groupe politique et qu'un message de soutien a été envoyé à Mme Stella CREASY. Néanmoins, à sa grande surprise, cet incident n'a été perçu que « comme un incident » ; elle se souvient alors que, étant nouvelle à l'Assemblée parlementaire, elle n'a pas immédiatement pris la parole mais pensait que cette dernière pouvait et devait faire plus. En effet, cet acte qui a ciblé Mme Stella CREASY n'était pas un acte isolé : il fait partie d'un mouvement beaucoup plus large, dans lequel les droits des femmes et, en particulier, les droits reproductifs des femmes, sont attaqués. Ce mouvement, explique-t-elle, implique que ceux qui défendent les droits humains ou s'expriment en faveur des droits des femmes ou des groupes marginalisés fassent l'objet de harcèlement. Ainsi, lorsqu'elle a commencé à en discuter avec d'autres membres de l'Assemblée parlementaire, elle dit avoir reçu beaucoup de soutien en faveur d'une proposition de résolution et se sent heureuse d'avoir eu la possibilité de commencer à travailler sur ce sujet. C'est aujourd'hui avec fierté qu'elle présente son rapport ainsi qu'un projet de résolution à la Commission permanente, après leur acceptation par la commission sur l'égalité et la non-discrimination en janvier.

Elle commence par remercier tous ceux qui ont contribué à ce rapport : le secrétariat, et son assistante qui a abattu, selon elle, une bonne part du travail, ses collègues qui lui ont envoyé des informations sur la situation dans leurs pays, les ONG qui en ont fait de même, les représentants de gouvernements, les membres de parlements, les experts, les militants avec lesquels elle a eu des échanges lors de ses auditions et de ses visites sur le terrain, en France et en Pologne. Avant tout, elle tient à remercier tous ceux qui ont fait l'expérience personnelle du harcèlement dont traite le rapport et qui étaient prêts à la partager avec elle : expérience de haine en ligne, de menaces à leur domicile, de procédures judiciaires lancées par l'État. Elle déclare qu'elle a été marquée par le fait que beaucoup d'entre eux avaient tendance à minimiser le harcèlement ou s'efforçaient de l'ignorer, en disant que cela faisait partie de leur travail. Ainsi, elle souligne que les questions relatives aux droits humains sur lesquelles ils travaillent, c'est-à-dire l'accès à un avortement dans des conditions sûres, sont clairement plus importantes pour eux que la violation de leurs propres droits humains.

Elle poursuit en disant que, comme elle l'a indiqué dans son rapport, le harcèlement anti-choix bafoue le droit à la liberté d'expression, à la liberté et à la sécurité. Il vient aussi saper le droit et l'accès à l'avortement tel qu'il est prévu dans la législation de la plupart des États membres du Conseil de l'Europe. La tentative de saper ce droit, explique-t-elle, peut ainsi être perçue comme une attaque beaucoup plus vaste, ciblant les droits des femmes, et touche la plupart des pays en Europe et au-delà. Ce qui se passe aux États-Unis en ce moment-même est d'ailleurs un véritable avertissement. Dans ce contexte, elle souligne que le fait que l'Irlande, il y a peu, ait amélioré l'accès à l'avortement suite à un référendum leur donne espoir : cela montre très clairement que les limitations ne correspondent pas à ce que veulent les populations mais sont plutôt le résultat de lobbys très conservateurs. Ainsi, lorsqu'il est question de harcèlement anti-choix, il est nécessaire de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'incidents individuels. Elle explique que ce mouvement anti-choix est en effet bien organisé, très bien financé, de même que le harcèlement de tous ceux qui veulent avoir accès à l'avortement, des professionnels de santé qui fournissent ces soins, de tous ceux qui apportent un soutien aux femmes en leur donnant des informations et une aide concrète, et des militants qui luttent pour le droit à l'avortement dans de bonnes conditions. Les membres de l'Assemblée, affirme-t-elle, ne peuvent pas permettre que la réponse à ce harcèlement soit laissée à ceux qui en font l'objet : ils doivent agir en tant qu'Assemblée parlementaire et en tant qu'États. Ils peuvent d'ailleurs agir ; en tant qu'Assemblée parlementaire, ils peuvent faire part de leurs préoccupations, reconnaître l'existence du harcèlement anti-choix en tant que violation des droits humains, appeler leurs États membres à prévenir, lutter et enquêter contre les cas individuels de harcèlement et adopter des législations et politiques efficaces sur le sujet. Les États membres peuvent ainsi et devraient, selon elle, garantir l'accès à l'avortement et à une information objective ; ils peuvent et doivent lutter contre la désinformation, y compris la diffusion d'informations inexactes aux femmes par des organisations qui se présentent à tort comme étant prochoix ou neutres ; les États membres peuvent et doivent veiller à la sécurité des femmes qui font le choix de l'avortement ainsi que des travailleurs du domaine de la santé qui fournissent ces services en créant des zones tampons autour des cliniques. Elle rappelle par ailleurs qu'il faut aussi lutter contre le discours de haine qui cible les défenseurs des droits humains et conclut en disant que ce sont là quelques-unes des recommandations qui sont adressées aux États membres et qui sont mentionnées dans la résolution. Elle se dit ensuite prête à répondre aux questions.

Mme Monica BONELL commence par remercier le Président et indique qu'en tant que membre du Groupe ADLE et surtout en tant que femme, elle réitère son engagement ferme et son soutien constant aux femmes qui défendent les

droits humains dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que partout dans le monde. Elle pense sincèrement que toute personne soumise à tous types de pressions, d'intimidation ou de violence dans l'exercice de ses fonctions doit être protégée. Elle tient également à remercier Mme Margreet DE BOER et son équipe pour leur disponibilité à entamer un dialogue constructif avec sa propre délégation et pour avoir pris en compte leurs observations. Néanmoins, elle déclare que, même si elle est d'accord avec le contenu du projet de résolution, elle ne l'est pas quant à l'inclusion de Mme Vanessa Mendoza, présidente de Stop Violéncies, dans le point 5 de l'exposé des motifs du rapport, en tant que victime de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités andorranes. En effet, elle dit pouvoir affirmer, sur l'analyse des documents existants, que Mme Vanessa Mendoza n'a jamais fait l'objet d'aucun type de harcèlement ou d'intimidation en 2014 ; Mme Vanessa Mendoza a toujours revendiqué le droit à l'avortement, comme d'autres associations féministes l'ont fait avant elle, sans qu'elle ou les autres activistes n'aient fait l'objet d'aucune pression en raison de leur militantisme ou de leurs opinions. Elle poursuit en disant qu'à Andorre, la liberté d'expression a toujours été respectée ; cependant, lorsque Mme Vanessa Mendoza a voulu attirer l'attention de la communauté internationale en alléguant la commission d'actes criminels perpétrés par des professionnels de l'administration andorrane, la justice a initié une procédure. Elle conclut en disant que l'affaire est actuellement entre les mains des juges et invite tout le monde à laisser la justice faire son travail ; c'est pour cette raison qu'elle s'abstiendra de se prononcer sur la résolution.

Mme Petra STIENEN le remercie et félicite la rapporteure pour son travail important. En Europe, les droits des femmes sont en effet sapés pour ce qui est d'avoir accès à un avortement sûr et les femmes qui ont besoin de ces soins font l'objet de harcèlement alors qu'elles essaient de bénéficier d'une assistance médicale. En tant que rapporteure d'un rapport portant sur les approches novatrices en matière de droits sexuels et reproductifs, elle s'est ainsi penchée sur l'exemple du référendum irlandais et croit qu'il est possible de tirer des enseignements de la manière dont la discussion a été initiée avant même le référendum – elle précise que le résultat a d'ailleurs été de 66 % en faveur, si elle se souvient bien. La question qu'elle pose n'est pas forcément adressée à la rapporteure, mais elle se demande néanmoins quels sont les enseignements qu'il est possible de tirer de la discussion qui a eu lieu en Irlande, car avoir accès à l'avortement est une question qui se pose dans l'Europe du XXI^e siècle.

Mme Mariia MEZENTSEVA commence en disant qu'il s'agit d'une question très sensible pour des centaines et des milliers de femmes en Europe. Aujourd'hui, de nombreux viols sont évoqués dans des villes et villages ukrainiens, mais elle tient à préciser qu'il ne s'agit pas seulement de femmes adultes : des filles et des garçons mineurs en sont également victimes. Le droit de vivre et le droit de naître, indique-t-elle, ne doivent jamais entrer en collision avec des choses qui portent atteinte à la dignité humaine. Il s'agit véritablement de crimes de guerre mais elle indique ne pas vouloir entrer dans les détails des raisons de leur perpétration constante, pendant des jours et des jours, les membres d'une même famille étant violés quotidiennement aux côtés de leurs enfants et aux côtés des corps de leurs pères et grands-pères morts. Les droits humains, rappelle-t-elle, et il faut bien le comprendre, sont évidemment un privilège. Les discussions en cours au sein des États membres doivent ainsi se concentrer sur la voie choisie par la société, alors qu'il est question de la responsabilité morale au niveau européen – ou qu'il s'agit d'un traumatisme qui sera toujours présent dans l'esprit de ceux qui ont été les témoins de ce type d'actes. Selon elle, il faut vraiment avoir une discussion beaucoup plus vaste au sein de la société ; cette discussion doit par ailleurs être démocratique et ne doit pas être imposée par les gouvernements.

Mme Fiona O'LOUGHLIN remercie le Président et indique vouloir revenir sur ce qu'ont dit ses collègues ; elle a en effet eu la possibilité de prêter main forte à Mme Petra STIENEN pour organiser des réunions avec ceux qui travaillent beaucoup – ou qui ont travaillé – au référendum de 2018. Elle tient néanmoins à mentionner un point : cette réussite du référendum sert à appuyer les droits des femmes mais aussi l'accès aux soins de santé nécessaires, parce qu'il s'agit bien d'un soin de santé. Cependant, l'une des raisons, selon elle, de cette réussite, a été le fait qu'au départ, une Assemblée citoyenne avait été mise sur pied pour discuter de ces sujets-là. Ce processus très positif a ainsi permis d'entendre les perspectives de ceux qui représentaient leur pays, au niveau des citoyens ; cela leur a permis d'entendre la palette des différentes sensibilités mais également de donner les meilleures informations en matière de santé, des informations livrées par des experts en santé. Tout cela, explique-t-elle, s'est retrouvé dans les commissions multipartites composées de sénateurs et de députés et a ensuite été présenté au peuple. Ainsi, cette consultation a été fondamentale à tous les niveaux ; elle recommande d'ailleurs ce processus à tous les pays qui ont des difficultés. Elle poursuit en disant que certains problèmes perdurent néanmoins. La rapporteure en a parlé, et elle en profite pour la remercier de tout le travail accompli dans ce cadre-là. Elle explique qu'une législation pour avoir un accès sécurisé est actuellement en train d'être examinée, car même si l'avortement est désormais légal en Irlande, sous réserve évidemment du respect de certains paramètres et critères, il existe toujours un problème : il est extrêmement difficile pour les femmes d'avoir accès à ce soin de santé nécessaire. L'objectif est donc d'apporter une législation complémentaire pour rendre illégaux les blocus ou les protestations vis-à-vis de ces femmes qui veulent avoir accès à ces soins de santé. Voilà où ils en sont quatre ans après le référendum. Elle précise que la discussion ne disparaît pas et reste bien d'actualité, comme ses collègues l'ont dit. Elle est d'ailleurs d'accord avec ces dernières pour dire qu'il faut

offrir ce soin de santé essentiel aux femmes et aux enfants qui, malheureusement, ont été violées et qui doivent vivre avec les conséquences de ce viol. Un travail doit être fait pour donner accès à ce soin, conclut-elle.

M. Alain MILON le remercie et félicite la rapporteure pour son rapport. Il indique vouloir apporter une information complémentaire au point 51 d'exposé des motifs concernant la France, puisque l'Assemblée nationale a voté le 3 mars 2022 un allongement du délai d'avortement de 12 à 14 semaines ; il a aussi voté, à l'intérieur de ce projet de loi, la possibilité pour les médecins de procéder à l'avortement, bien évidemment, mais aussi pour les sages-femmes, même en instrumental.

Mme Ingjerd SCHOU le remercie et dit appuyer, elle aussi, ce texte important ainsi que la rapporteure. Elle s'est demandée à quel moment la Norvège pourrait avoir le même débat que celui qui a lieu aux États-Unis, parce que la législation sur l'avortement en Norvège existe depuis 1978. Elle se souvient qu'en mars 1975, elle avait participé à une manifestation pour soutenir le droit à l'avortement avant la douzième semaine ; le débat a été énorme, avec des représentants politiques et de l'Église, et une petite majorité a finalement décidé des 12 semaines en 1978. Cette loi n'a d'ailleurs pas changé depuis 1978. Elle rappelle que, suite à l'adoption de cette loi en 1978, l'évêque avait décidé de quitter son poste. Elle souligne qu'aujourd'hui, dans la société norvégienne, il y a des mouvements pour passer de 12 à 18 semaines, et elle indique avoir elle-même participé à des actions pour donner accès aux hôpitaux aux femmes. Elle appuie ainsi le projet de loi mais craint, pour la Norvège et pour d'autres pays, que passer de 12 à 18 semaines donnera lieu à un débat similaire à celui qui a lieu aux États-Unis ; ils pourraient ainsi en arriver à l'abolition de la possibilité d'avortement en allant de plus en plus à droite, alors que l'Église ne veut pas de ce droit pour les femmes. Un débat décollera peut-être en Norvège et dans d'autres pays si cette prolongation de 12 à 18 semaines a bien lieu. En Norvège, son mari est gynécologue et représente ce secteur ; il a écrit qu'à 24 semaines il est possible de sauver un enfant. Par conséquent, en passant de 12 à 18 semaines, on se rapproche vraiment des 24 semaines. Néanmoins, il est ici question du droit des femmes à avoir accès à des soins de santé sûrs. Elle conclut en disant que la Norvège bénéficie du droit à l'avortement jusqu'à 12 semaines depuis près de cinquante ans et que cela convenait pendant ces cinquante ans, mais que beaucoup de voix remettent désormais cette durée en cause et tout cela vient des États-Unis et d'autres pays.

M. Davor Ivo STIER remercie le Président et tient ici à parler de la perspective des démocrates-chrétiens. En effet, dans la doctrine démocrate-chrétienne, il dit ne rien voir, côté chrétien ou côté démocrate, qui pourrait représenter du harcèlement. Comme sa collègue le dit, il y a ici un point d'éthique : le respect de la vie humaine, de la conception jusqu'à la fin. Il précise que les démocrates-chrétiens ne sont pas un groupe religieux ou un groupe de démocratie mais un groupe politique : il faut donc réconcilier la chrétienté et la démocratie. Le gouvernement doit aussi donner la place aux citoyens qui ont droit au respect de leur vie privée, pour ne pas toujours interférer dans la défense de certains droits en imposant des questions d'éthique. Cela dit, il indique qu'il est également vrai qu'au même niveau, l'État devrait respecter la conscience des infirmiers et infirmières ainsi que des médecins qui ont un droit d'objection. Ainsi, selon lui, dans ce rapport, il faut également faire attention à ne pas attaquer ce droit d'objection de conscience, comme c'est indiqué dans l'exposé des motifs. Si cela est fait, il pense que la réaction, comme Mme Ingjerd SCHOU l'a dit, passera au groupe plus conservateur qui dira qu'il n'y a pas d'équilibre ; à ce moment-là, ils auront une réaction qui ira au-delà de ce que l'on voit déjà avec la démocratie libérale. Il répète donc qu'il faut être prudent. Il précise qu'il a bien sûr essayé d'expliquer la perspective des démocrates-chrétiens en moins de trois minutes, ce qui est difficile sur une question d'éthique aussi importante.

La rapporteure le remercie et indique vouloir commencer par la dernière remarque. Elle se dit pleinement consciente du fait qu'il s'agit d'une question très importante. Elle a d'ailleurs écrit que même dans la perspective démocrate-chrétienne, rien ne justifie le harcèlement, et c'est ce dont parle ce rapport. Il ne parle pas du droit à l'avortement. Selon elle, il s'agit d'une mesure sensible. Elle serait ainsi très heureuse d'avoir un débat sur l'avortement à l'avenir mais ne pense pas que le moment soit venu. Elle rappelle ensuite qu'il faut ici avancer prudemment, jusqu'à pouvoir obtenir un rapport sur la question ; son rapport, lui, est sur le harcèlement lié à l'avortement. Elle ajoute qu'elle aimerait par ailleurs remercier tous ses collègues pour leur contribution et leurs questions et précise qu'elle a quelques remarques à faire. Pour ce qui est de la situation en Andorre, elle a pu avoir de longues discussions et a essayé de reprendre dans le rapport toutes les informations qu'elle a reçues ; néanmoins, elle doit dire qu'elle n'est pas d'accord sur ce point-ci. Pour la situation en Ukraine, les victimes de viol et leur accès à l'avortement sûr, elle se dit heureuse de voir que dans la résolution qui a été adoptée lors de la dernière plénière, il a été mentionné que l'accès à l'avortement sûr devait être garanti pour les victimes de viols. Au sujet du débat sur la manière dont il est possible de discuter des questions sensibles dans les pays sans qu'il y ait de contre-effets, elle indique qu'il s'agit là d'une question importante et elle voit tout à fait ce qu'a dit Mme Ingjerd SCHOU de Norvège ; elle-même a eu cette même discussion aux Pays-Bas. Ils se trouvent actuellement dans une situation où il y a un accès à l'avortement mais où il y a des pressions qui s'exercent concernant cet accès ; néanmoins, cela ne doit pas devenir le sujet du débat. Selon elle, si les gens ne veulent pas en discuter, si ce débat ne se fait pas dans la perspective des femmes, alors la discussion est finalement laissée entre les mains de ceux qui veulent saper les droits des femmes. Or, cela alimente des possibilités d'actions, de harcèlement, de manifestations contre les cliniques, etc. Elle répète que cette question est importante et qu'il faut qu'il y ait des informations claires et objectives. Cela fait vraiment partie de la discussion. En Irlande, l'objectif est ainsi d'informer le

public pour faire en sorte que les informations soient disponibles, pour que les gens puissent choisir s'ils veulent avoir des enfants ou non et également choisir une clinique. Selon elle, il faut pouvoir réaliser ce choix de perspective pour cette question très sensible.

La présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, Mme Annicka ENGBLOM, indique avoir lu le rapport et le projet de résolution qui se concentrent sur les professionnels de la santé, les représentants de la société, les représentants politiques et tous ceux qui cherchent des soins de santé liés à l'avortement, dans les pays où l'avortement est légalement accessible. D'après ce qu'elle sait, c'est le cas de tous les États membres du Conseil de l'Europe. Elle déplore néanmoins que ces personnes soient souvent stigmatisées par des assauts violents, physiques ou verbaux. Ce texte débattu aujourd'hui donne cependant la possibilité d'éviter la peur et permet aux professionnels de santé d'exercer leur profession en étant protégés, en demandant des informations sur une question sensible. Comme le projet de résolution le dit, les gens doivent pouvoir faire des choix éclairés sur la base d'informations claires et disponibles, sans jugement. Elle tient à féliciter la rapporteure d'avoir traité de cette question très sensible sous cet angle particulier. Selon elle, les parlementaires devraient tous être engagés pour défendre ce point au Conseil de l'Europe, qui défend les droits humains et les libertés fondamentales ; elle aimerait vraiment demander à tous ses collègues législateurs d'appuyer ce texte à travers leur vote d'aujourd'hui, et notamment à travers leur travail du lendemain, lorsqu'ils seront de retour dans leur pays.

Le projet de résolution sur « Accès à l'avortement en Europe : faire cesser le harcèlement anti-choix » **est adopté** à l'unanimité (avec une abstention) [Résolution 2439 (2022)].

12. MIGRATION, REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

Mme Petra STIENEN, la rapporteure de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées présente le rapport sur « Une perspective de genre dans les politiques migratoires ». Elle commence en disant que lorsque l'on voit les images de ceux qui fuient l'oppression, la guerre et les catastrophes, bien souvent, on ne voit que les images d'hommes et d'adolescents ; même lorsque l'on discute de migrations économiques, on ne voit que des images d'hommes qui travaillent dans des circonstances difficiles. Néanmoins, après le début de la guerre en Ukraine, ces images ont changé. Maintenant, indique-t-elle, on voit davantage de femmes et d'enfants qui cherchent refuge en Europe, ce qui peut être lié au différents statuts des Ukrainiens sur le continent européen. Cependant, elle relève que lorsque l'on regarde les statistiques, la part des migrants féminins en Europe est de près de 51,6 %. Elle a donc été heureuse de lire que le Comité des Ministres, lors de sa réunion à Turin, a adopté une nouvelle recommandation pour protéger les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asiles, femmes et filles. Ils ont ainsi insisté, au sein de la commission, sur l'importance du rapport sur l'intégration de la politique de genre dans les politiques de migration.

Elle poursuit en disant que son rapport se concentre sur trois questions importantes liées à l'intégration du genre dans la migration. Tout d'abord, comment s'attaquer à la violence, aux inégalités, à la discrimination dont sont victimes les migrants, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés et plus particulièrement lorsque ces actes sont basés sur le genre et l'intersectionnalité ? Deuxièmement, quelles mesures doivent être adoptées pour permettre l'application de l'égalité de genre et de la justice de genre dans les politiques migratoires nationales ? Enfin, comment peut-on autonomiser les migrantes, femmes et filles, pour arriver à l'égalité de genre dans les décisions politiques en matière de migration ? Leur projet de résolution s'est ainsi appuyé sur des consultations réalisées avec leurs partenaires, le Bureau du Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la division de l'égalité du Conseil de l'Europe. Les parlementaires peuvent ici voir que le rapport porte sur quatre thèmes : le cadre juridique, les différences de genre en termes de vulnérabilité, la discrimination genrée dans les politiques migratoires et l'égalité de genre dans les processus politiques migratoires.

Elle se dit également heureuse de voir cet avis présenté par Mme Sena Nur ÇELIK au nom de la commission sur l'égalité et la non-discrimination. Elle précise ensuite que, au sein de cette commission, les dix amendements proposés par Mme Sena Nur ÇELIK ont été adoptés à l'unanimité et qu'elle a inclus ces observations et amendements dans ses remarques aujourd'hui. Elle tient ici à présenter trois points importants sur leurs conclusions et recommandations.

Tout d'abord, il faudrait tenir compte des besoins des femmes et des enfants qui demandent un refuge. La pandémie de covid-19, qui continue d'avoir un effet sur la vie des citoyens, a ainsi montré que les mesures prises par les gouvernements ne sont pas suffisantes pour protéger les migrants, et plus particulièrement les migrantes, face à la violence. Dans ce contexte, l'accès aux soins de santé et à la vaccination pour les migrants est extrêmement important comme mesure de prévention pour lutter contre la pandémie. Elle pense également à la protection contre les abus, tels que la traite des êtres humains, l'accès aux produits d'hygiène féminine, des conditions sanitaires sûres dans les camps de réfugiés, notamment l'accès aux soins de reproduction, y compris l'accès à l'avortement – ils ont tous pu voir les conséquences terribles des viols en situation de guerre, comme c'est le cas en Ukraine. Elle poursuit en disant qu'il faut

également permettre aux femmes de participer pleinement dans les sociétés, pour leur permettre de travailler et pour qu'elles ne soient pas simplement les victimes ou celles qui ont uniquement un rôle maternel. Dans ce contexte, elle dit avoir été très impressionnée par ses collègues femmes du Parlement ukrainien qui ont la belle appellation de « bataillon diplomatique des femmes ».

Ainsi, la perspective de genre ne signifie pas simplement une perspective féminine : la position, les besoins et les vulnérabilités des hommes et des garçons doivent également être pris équitablement en considération, sans oublier les personnes LGBTI. Elle rappelle que les gens ont tendance à être plus ouverts et plus accueillants vis-à-vis des femmes et des enfants, comme cela a été le cas avec l'Ukraine, mais que les jeunes hommes et les garçons ont aussi le droit à la même compassion et à une aide humanitaire. Elle aimerait donc encourager ses collègues à regarder *Shadow Game*, qui est un reportage montrant de jeunes hommes d'Afghanistan, de Syrie et d'ailleurs, qui recherchent une meilleure vie pour leur famille. Elle et ses collègues travaillent d'ailleurs à une séance parallèle afin de visionner ce documentaire en plénière, le mercredi 27 juin. Elle poursuit en affirmant que tout type de discrimination genrée mène à des pertes et à un gaspillage de ressources et de talents important. Ainsi, si ses collègues parlementaires ont le temps, elle aimerait qu'ils passent par le musée de l'Émigration irlandaise de Dublin qui va leur montrer l'histoire des Irlandais qui ont émigré et qui ont apporté une énorme contribution à d'autres pays. C'est, d'après elle, l'un des meilleurs musées qu'elle ait vus.

Le troisième point qu'elle tient à aborder est que les gouvernements doivent aller plus loin pour assurer une certaine sensibilité genrée dans la conception des politiques migratoires et ne doivent pas simplement passer par des pratiques de genre particulières telles que celle consistant à « ajouter des femmes et à mélanger » : il faut ici promouvoir la participation équitable des femmes dans le processus décisionnel au niveau des migrations et lancer une véritable transformation politique parce que cela offre des clés pour arriver à une intégration réelle de la dimension genrée dans les politiques de migration, comme l'inclusion, la participation, la protection et la non-discrimination. Par conséquent, continue-t-elle, les femmes devraient faire partie intégrante de la réponse aux défis migratoires et devraient participer à toutes les procédures décisionnelles liées aux stratégies pour mettre en place des approches genrées et pouvoir relever les défis de l'avenir. Car personne ne peut être marginalisé : chacun a un rôle à jouer pour arriver à l'égalité de genre dans les politiques migratoires, que ce soient les décideurs politiques, les institutions, les universitaires, les entreprises et la société civile. Néanmoins, elle affirme que c'est aussi à eux, législateurs, de tenir compte de la diversité des peuples qui arrivent en Europe comme migrants, réfugiés ou personnes déplacées. Il faut pour cela obtenir des données, écouter les différentes voix de tous les genres et de toutes les générations et entendre quels sont leurs besoins. Il faudrait également examiner la diversité et les besoins des communautés hôtes pour que la solidarité actuelle dans leurs propres populations, pour ceux qui demandent une protection en provenance d'Ukraine, ne soit pas un sentiment éphémère mais plutôt une base sur le long terme pour arriver à des politiques migratoires durables et pleines de compassion.

Mme Sena Nur ÇELIK, la rapporteure pour avis de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, commence en disant que c'est un honneur pour elle d'être à Dublin pour cette réunion de la Commission permanente et de contribuer à ce débat important sur un sujet qui lui tient à cœur et qui est proche de ses activités en tant que parlementaire, car elle vient d'un pays qui a accueilli le plus grand nombre de migrants et de réfugiés : plus de 4 millions de personnes.

Dans cet avis, elle a ainsi fait référence aux bonnes pratiques dans des mesures genrées adoptées par le Gouvernement turc pour protéger les femmes et les filles syriennes dans le cadre de cette énorme crise humanitaire. Par-dessus tout, elle tient à féliciter la rapporteure pour sa contribution de grande valeur sur ce rapport et pour la coopération très productive dont elles ont bénéficié en vue de travailler à une résolution plus complète. Dans un séminaire en ligne qu'elles ont coorganisé l'année dernière, il a été mis en avant que les femmes et les filles étaient les plus à même de subir des violences genrées sous différentes formes, y compris la traite des êtres humains, et même au niveau des centres de détention en Europe. Elle déclare qu'il y a par ailleurs un accès inégal pour les migrantes, femmes et filles, à la santé, au logement, à l'éducation, au marché de l'emploi et aux processus décisionnels, ce qui bloque leur intégration économique et sociale. Malgré cela, elle déplore que les politiques de gouvernance migratoire dans plusieurs pays européens soient toujours aveugles à cette dimension genrée et que, lorsqu'il y a des politiques qui sont plus sensibles au genre, elles soient insuffisantes.

Pour elle, le rapport présente clairement les questions clés. Les propositions d'amendements qu'elle a présentées concernent par ailleurs des sujets soulevés dans l'exposé des motifs, qui, selon elle, devraient être davantage mis en avant dans la résolution, et ce de l'avis de la commission sur l'égalité et la non-discrimination. L'un de ses aspects est la nécessité vitale pour intégrer la dimension de genre dans toutes les étapes du processus migratoire ; elle a répertorié ces étapes dans l'amendement avec des mesures genrées, comme par exemple l'accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. Elle a également insisté sur la nécessité d'inclure les hommes et les garçons dans les politiques migratoires genrées lorsqu'elles sont développées. Les garçons, plus particulièrement, peuvent en effet être victimes de traite et d'abus ; les adolescents sont souvent traités comme des hommes et logés dans les mêmes endroits plutôt que d'être protégés comme ils le sont en tant qu'enfants. Elle rappelle ensuite que les femmes sont le plus grand groupe surqualifié et sous-employé en Europe et, très souvent, on les retrouve dans l'économie souterraine, comme le

travail domestique où les abus de droits humains prévalent. Enfin, elle précise qu'elle a insisté sur la nécessité d'avoir une approche intersectionnelle pour développer des politiques migratoires, avec l'inclusion de plusieurs couches de traumatismes, de discriminations et d'inégalités dont souffrent les migrants, y compris le facteur pour la religion, la classe, l'ethnicité, etc. Elle a ainsi inclus des références au travail de la commission sur le racisme, l'intolérance, l'islamophobie et la discrimination et elle a mis l'accent sur la nécessité d'avoir des politiques pour protéger les filles non-accompagnées, les mères-filles, les mères célibataires et celles qui font l'objet de discriminations intersectionnelles différentes pour tenir compte des risques spécifiques auxquels sont confrontés ces groupes-là.

Pour conclure, elle souhaite insister sur l'importance de ce rapport pour tous les États membres du Conseil de l'Europe, et pas seulement pour ceux qui sont sur le front de ces déplacements massifs. Elle rappelle aussi qu'une recommandation sur la protection des femmes migrantes a été adoptée à Turin il y a dix jours, ce qui montre bien l'importance de cette résolution. Protéger les droits humains des migrants, lutter contre la violence genrée, l'inégalité et la discrimination contre les migrants doit être une priorité pour tous les pays sans exception. Elle termine en disant que le retour de la guerre ouverte en Europe montre les risques qui sont présents pour les femmes et les filles en Europe, à ses portes et au-delà de ses océans, comme cela est démontré au quotidien. Cette résolution présente ainsi les moyens d'intégrer pleinement une perspective genrée dans toutes les législations politiques et infrastructures qui sont liées à la migration : il faut donc l'utiliser.

Le Président de l'Assemblée parlementaire la remercie pour cet avis et ouvre le débat. Il ne voit cependant pas de demandes d'intervention et poursuit en félicitant la rapporteure pour son excellent rapport qui ne nécessite aucune prise de parole ici. Il précise qu'elle peut toutefois répondre et réagir face à cette réaction positive et unanime au sein de la Commission permanente.

La rapporteure le remercie et remercie également ses collègues pour leur silence qui consent – elle espère qu'il s'agit là d'un bon signe. Elle les encourage vivement à relire la recommandation car il s'agit aussi de sensibiliser, ce qui est très important pour elle. Quand elle parle d'intégrer le genre dans les politiques migratoires, elle avoue que cela peut sembler un peu technocratique mais, en fait, c'est une chose qu'ils voient aux Pays-Bas : il y a soudainement un élan de solidarité au sein de la population lorsque celle-ci se trouve face à des femmes et des enfants. Or, selon elle, quand elle parle d'intégrer la dimension de genre, il ne s'agit pas juste des femmes et enfants : elle pense en effet aussi à des jeunes adolescents – et à ses neveux. Lorsque les jeunes fuient la guerre et les violences, ces jeunes garçons ont aussi droit à la protection. Cela ne veut pas dire pour autant, précise-t-elle, qu'aucune mesure spécifique n'est prise pour protéger les femmes et les adolescentes. Pour conclure, elle invite ses collègues, à chaque fois qu'ils parleront de migrations, à essayer de penser à son rapport et d'intégrer la dimension de genre.

Pour **le président de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, M. Theodoros ROUSOPOULOS** ce silence – comme l'a interprété la rapporteure – illustre le fait qu'il s'agit d'un rapport très important et opportun. Il tient ici à la remercier pour tout son travail conséquent sur le sujet. Il rappelle que ce travail a commencé pendant la pandémie de covid-19, avec son impact sur les migrants et les migrantes, et que ce contexte s'est depuis fortement dégradé. En effet, depuis le 24 février, à cause de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, ils sont confrontés au plus grand mouvement de population depuis la seconde guerre mondiale. Et, comme l'a dit Mme Petra STIENEN, les visages des réfugiés que les gens voient sur leurs écrans ont changé : il s'agit avant tout de femmes et d'enfants qui fuient la guerre. Ainsi, on pense évidemment à la traite des êtres humains. Néanmoins, il tient à rappeler, en s'adressant au Président, qu'il ne faut pas oublier la stigmatisation dont les migrants hommes et garçons font l'objet. C'est d'ailleurs pour cela que ce rapport est très important car il explique qu'il ne s'agit pas uniquement de femmes. En ce sens, il s'agit vraiment d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques pour lutter contre la discrimination. Il conclut en remerciant la présidente de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, Mme Sena Nur ÇELİK, et en ajoutant que sa propre commission n'a pas pris position sur le projet de résolution mais qu'elle peut cependant approuver les amendements. Il encourage donc ses collègues à apporter leur soutien au projet de résolution tel qu'amendé.

Les dix amendements, présentés auparavant par la rapporteure pour avis Mme Sena Nur ÇELİK, **sont adoptés** à l'unanimité.

Le projet de résolution sur « Une perspective de genre dans les politiques migratoires », tel qu'amendé, **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2440 (2022)].

John HOWELL, *Vice-président*, prend la présidence.

13. QUESTIONS SOCIALES, SANTE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

a. La dépendance aux médicaments prescrits

Doc. 15454

M. Joseph O'REILLY, le rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable présente le rapport sur « La dépendance aux médicaments prescrits ». Il commence sa présentation en disant que ce rapport fut amorcé, il y a de ça plusieurs années, au sein de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, lorsque la crise de la dépendance aux opioïdes aux États-Unis, qu'ils pensaient alors proche de son pic, a commencé à s'étendre en Europe. Il rappelle, ainsi, que la dépendance aux médicaments prescrits est un problème mondial qui, malgré une flambée observée avant la pandémie Covid 19, a de fortes chances d'empirer dans les années qui viennent.

Il souhaite revenir, avant d'entamer la présentation du rapport, à certaines terminologies utilisées. Trouver la bonne terminologie, explique-t-il, n'a pas été facile : la proposition de recommandation –qui est le point de départ du travail de la commission des questions sociales de la santé et du développement durable sur ce sujet– était intitulée dépendance involontaire aux médicaments prescrits. Cette terminologie a été utilisée à l'origine, pour souligner l'absence de choix et de contrôle de la part de la personne dépendante aux médicaments prescrits par opposition aux personnes qui choisissent de se livrer à un usage récréatif ou à l'automédication. Mais à réflexion, ajoute-il, ce qui est fondamental dans ce rapport, c'est qu'aucune personne ne choisit de devenir dépendante et, donc, que toute dépendance est involontaire. Il poursuit en rebondissant sur la critique de l'utilisation du terme addiction plutôt que le terme dépendance, qui a été perçu comme étant une stigmatisation, notamment celle des patients dépendant d'un point de vue physiologique aux antidépresseurs prescrits, et explique que son objectif n'était pas de stigmatiser. Les contributions au rapport étant arrivées trop tard pour une potentielle correction, il précise qu'un amendement au paragraphe 2.2 du projet de recommandation a été rédigé, et espère que cet amendement sera soutenu.

Il justifie ensuite la décision de l'utilisation du terme « médicaments prescrits » plutôt que « médicaments sur ordonnance », prise afin de mettre l'accent sur la prévention, l'identification, la gestion et le traitement des dépendances aux médicaments prescrits. Traiter la dépendance aux médicaments sur ordonnance en général, dont beaucoup sont acquis de manière illégale sur le marché noir, et qui sont souvent falsifiés, nécessiterait une approche différente, explique-t-il avant d'ajouter que c'est une tâche importante, mais qui exige un autre cadre.

Il entame ensuite la présentation de son rapport en expliquant l'idée principale du rapport : trouver un bon équilibre entre, d'un côté, garantir un effet effectif aux médicaments prescrits et, de l'autre côté, prévenir une dépendance délétère ou une addiction aux médicaments prescrits. Il appuie l'importance d'un équilibre entre un accès aux médicaments prescrits et une vie libre d'addiction et ajoute que ces deux points font partie intégrante du droit au meilleur état de santé possible. L'importance de certains médicaments utilisés pour contrôler la souffrance de patients en soins palliatifs est connue de tous, déclare-t-il avant d'ajouter que leur dépendance a des conséquences dramatiques sur le bien être des personnes concernées et de leurs familles, et entraîne également un coût économique et social très élevé.

Avec tout d'abord la pandémie, puis la guerre qui fait rage en Europe, il ajoute que le monde est en train de vivre la plus grande crise de santé mentale depuis la seconde guerre mondiale. Il est donc très important que cette crise de la santé mentale ne se transforme pas en crise de dépendances. En 2021, le nombre de citoyens de l'Union européenne faisant usage de médicaments prescrits atteignait 38 %. Un chiffre très élevé, qui soulève beaucoup de questions en matière d'éducation et de mode de vie. Il exprime son effroi et son choc personnel vis à vis de ce pourcentage et indique que plusieurs autres personnes le sont aussi. Il continue en expliquant qu'il est peu probable que les chiffres pour l'ensemble du territoire du Conseil de l'Europe soient très différents de ceux de l'Union européenne, et déclare qu'il imagine même une situation pire sur le Continent. Ces chiffres soulignent que la menace d'une épidémie de dépendance aux médicaments prescrits est bien réelle.

Il explique ensuite que sa visite d'information au Danemark, en octobre 2021, lui a permis de recueillir plusieurs informations importantes, et remercie la délégation danoise, en particulier son secrétariat, pour l'excellente organisation de sa visite. Il explique que le Danemark est un exemple de réussite de la lutte de la consommation des opioïdes prescrits, mais que, même au Danemark, le problème de la dépendance aux médicaments prescrits ne peut pas être considéré comme étant résolu. Il ajoute qu'il ne s'agit pas uniquement de l'impact de la pandémie Covid 19 –qui n'est pas totalement connu– mais qu'il n'y a pas de solution facile à l'usage problématique des médicaments prescrits, en particulier des opioïdes, pour les douleurs chroniques non malignes. Il explique, par exemple, que les opioïdes ne sont pas un bon choix pour ce type de douleur, parce qu'ils mènent à la dépendance à travers une tolérance. Il indique que la gestion non pharmacologique de la douleur devrait être davantage prioritaire et propose pour cela la réduction des délais d'attente pour la consultation de spécialistes ou la participation à des programmes de traitement alternatifs.

Il passe ensuite au coût de financement d'un traitement global qui pourrait sembler élevé au premier abord, mais qui serait vite amorti y compris en termes de qualité de vie pour les patients. Il souligne le fait que l'usage médical de stupéfiants est absolument indispensable pour soulager la douleur et la souffrance. Et que la disponibilité de tels médicaments doit être assurée pas de manière indûment restreinte. Les réglementations ne devraient pas limiter la distribution des médicaments prescrits à ceux qui en ont besoin. Afin que les patients ne soient pas pris en otage par des réglementations nationales restrictives. Il donne l'exemple de la Russie, qui était un membre lors de la rédaction de ce rapport. Il est, en Russie, extrêmement difficile d'avoir accès à de puissants antidouleurs narcotiques dans le cadre du traitement de cancer ou de soins palliatifs. L'accès des patients auxquels des médicaments similaires ont été prescrits dans le cadre de traitement des troubles nous a été interdit.

Pour conclure, il explique que la dépendance aux médicaments prescrits devrait être une des toutes premières priorités en Europe, et ajoute que grâce à l'aide de ses différents organes spécialisés, le Conseil de l'Europe est bien placé pour contribuer à la prévention et à la lutte contre la dépendance délétère aux médicaments prescrits, ainsi que pour veiller à ce que l'accès rapide des patients aux médicaments prescrits dans le cas de leurs traitements soit effectif. Il ajoute qu'une collaboration avec l'OMS, y compris sur l'éventuelle rédaction de lignes directrices pour la prévention, l'identification et la prise en charge du traitement de la dépendance aux médicaments prescrits au niveau mondial et du Conseil de l'Europe, serait recommandable.

Il indique que le rapport propose deux recommandations principales, qu'il résume ainsi : la première est que le Conseil de l'Europe doit suivre les orientations de l'OMS fondées sur des données probantes ainsi que des bonnes pratiques européennes. En donnant l'exemple du Danemark, il indique que des lignes directrices nationales sur le bon usage des médicaments prescrits qui présentent un risque de dépendance devront être élaborées en incluant toutes les parties prenantes pertinentes dans ce processus de rédaction, y compris les prescripteurs, les pharmaciens, les groupes de patients et les universitaires. La deuxième recommandation concerne le Comité des Ministres qui devrait envisager de formuler une recommandation sur le droit des patients en lien à l'utilisation des médicaments sur ordonnance. Cette recommandation, ajoute-t-il, ne serait autre que le droit à l'accessibilité effective et la disponibilité des médicaments essentiels, y compris ceux qui ont des substances contrôlées au titre du droit international, et le droit de jouir du meilleur état possible de santé sans dépendance ni addiction.

Mme Fiona O'LOUGHLIN se félicite pour le rapport de son collègue le rapporteur, pour ensuite approuver ses recommandations. Elle pense que c'est un domaine essentiel à prendre très au sérieux et, selon elle, le rapporteur a très bien expliqué l'équilibre qu'il faut trouver entre l'accès aux médicaments prescrits et les questions liées à l'usage abusif. Elle ajoute que, selon la recherche, 14 % de ceux qui ont des prescriptions pour les médicaments remplissent les critères définissant l'usage abusif de ces médicaments. Elle indique que c'est un pourcentage extrêmement élevé et que cette situation a des conséquences médicales évidentes. Elle ajoute que la recherche démontre une augmentation de l'usage abusif des médicaments prescrits ces 15 dernières années ce qui laisse la situation à un niveau d'épidémie. Pour ce qui est des médicaments prescrits, ajoute-t-elle, la question du dosage ainsi que la question de la combinaison de médicaments prescrits, ou encore même la combinaison avec des médicaments non délivrés sur ordonnance et achetés librement, est à prendre en considération. Elle propose donc de mettre davantage l'accent sur l'éducation et la sensibilisation. A ces questions s'ajoutent celle de la variabilité des médecins consultés ; les patients ayant accès à différents médecins en fonction de leurs besoins, il ne pourrait y avoir un aperçu global des médicaments prescrits. Elle conclut en accueillant et saluant l'accent mis à ce sujet par le rapporteur. Elle donne la parole à M. Pierre-Alain FRIDEZ.

M. Pierre-Alain FRIDEZ félicite son collègue et ami, M. O'REILLY pour son rapport. Il aimerait, en tant que prescripteur et médecin généraliste des médicaments dont il est question, exprimer toute la complexité du problème : d'un côté la conscience du fait qu'il y a certains produits qu'on devrait limiter, voire arrêter de prescrire. Et en face, la situation difficile de certaines personnes en souffrance qui vivent dans des sociétés compliquées, avec des tensions, des problèmes personnels, des problèmes sociaux qui quelquefois entrent dans la situation où le médicament devient une béquille. Il explique que de son côté il ferait une différence entre les opiacés, qui sont prescrits sur des carnets à souche, avec un contrôle très strict, et toute la question des psychotropes, essentiellement les benzodiazépines que l'on peut trouver assez facilement selon les médecins consultés. Il rebondit sur le problème lié à la consultation de plusieurs médecins qui peut amener le patient, par des prescriptions non synchronisées, à des dépendances très fortes qui provoquent une tachyphylaxie, puisqu'il faudra parfois augmenter les doses pour obtenir les mêmes effets. Il explique que ce sujet amène la conversation à ce qu'on pourrait appeler la psychiatrie sociale et indique que dans une société qui a beaucoup de difficultés et de personnes en souffrance, c'est un problème qui a une réelle importance. Il conclut en soutenant pleinement le rapport et en déclarant que les solutions pour lui sont, d'un côté, la formation des médecins et l'importance de permettre aux médecins d'avoir d'autres réponses que celles des médicaments faciles ; et d'un autre côté, renseigner les patients et les sensibiliser au fait que s'ils ont des insomnies, par exemple, la prise directe de somnifères n'est pas nécessaire, et d'alerter sur le développement de potentielles dépendances. Il explique que ces changements exigent un grand chantier même s'il est vrai que dans une société qui ne va pas toujours très bien, ce genre de situation est absolument difficile à éviter.

M. Joseph O'REILLY remercie la chef de la délégation irlandaise Mme Fiona O'LOUGHLIN pour sa solidarité et son soutien. Il exprime aussi la proximité de leurs expériences. Il continue ensuite à remercier M. Alain FRIDEZ pour son approbation, en expliquant que c'était particulièrement important pour lui, puisque M. Alain FRIDEZ est médecin et qu'il connaît bien ce sujet qu'il traite au quotidien. Il se félicite pour cette approbation et conclut que, si d'autres n'ont pas pris la parole, c'est qu'ils sont consentants.

La présidente de la commission sur les questions sociales, de la santé et du développement durable, Mme Selin SAYEK BÖKE commence par souligner le dévouement du rapporteur dans la mise en place d'un rapport préparé dans les moindres détails sur un sujet qu'elle considère des plus complexes. Elle salue la qualité de sa présentation, de son contenu, des termes utilisés, et applaudit la prudence et la diligence du rapporteur sur ce rapport. Elle ajoute que cette qualité explique pour elle le soutien unanime, même s'il est silencieux, de ses collègues. Elle ajoute que l'engagement du rapporteur est parfaitement reflété dans le rapport en expliquant que le rapporteur a consulté de nombreux experts, notamment des experts de l'OMS et de différentes ONG. Il s'est également rendu à Copenhague afin de recueillir des informations. En tant que commission, et au titre de Présidente de la commission, elle remercie toutes les personnes ayant participé au rapport : le rapporteur, la délégation danoise, et tous ceux qui ont contribué au débat aujourd'hui.

Elle indique ensuite avoir retenu deux idées importantes de ce débat.

La première étant que l'addiction et la dépendance aux médicaments prescrits est un problème qui prend des proportions épidémiques et qui nécessite une action urgente. Elle indique ensuite que le second est un peu plus compliqué, comme l'a suggéré l'expert M. Alain FRIDEZ. Elle rejoint ses collègues dans la nécessité d'une approche équilibrée de la question et assure un accès aux médicaments tout en veillant à ce que les problèmes liés à l'addiction et à la dépendance soient gérés. Dans un même ordre de pensées, la question de l'utilisation et de l'usage problématique des médicaments prescrits notamment des opioïdes pour la gestion de la douleur chronique non maligne, et la question de la gestion de la douleur non pharmacologique, devraient être plus prioritaires. Elle ajoute qu'il est important de veiller à ce que les parlements et les gouvernements mettent l'accent sur la prévention, l'identification, la gestion et le traitement de l'addiction et de la dépendance aux médicaments prescrits. Elle revient ensuite sur les paroles du rapporteur et souligne le besoin de l'invention de politiques basées sur des données probantes pour protéger le droit à la santé, et appelle le Conseil, même s'il n'a pas accès aux données médicales, à fonder les mesures du Conseil sur les informations transmises.

La seconde idée retenue concerne la position privilégiée du Conseil de L'Europe pour contribuer à la prévention et à la lutte contre l'addiction et la dépendance aux médicaments prescrits, ainsi que veiller à l'accessibilité des traitements de la manière la plus rapide possible.

Le projet de résolution sur « La dépendance aux médicaments prescrits » **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2441 (2022)].

Le projet de recommandation « La dépendance aux médicaments prescrits » **est adopté** à l'unanimité [Recommandation 2233 (2022)].

b. Éliminer la pauvreté extrême des enfants en Europe : une obligation internationale et un devoir moral Doc. 15524

M. Alain FRIDEZ, le rapporteur de la commission sur les questions sociales, de la santé et du développement durable sur

« L'éradication de la pauvreté extrême des enfants en Europe : une obligation internationale et un devoir moral » commence par dire que son discours sera tenu en français et entame sa présentation en déclarant qu'un enfant ne devrait plus se coucher ou aller à l'école le ventre vide.

Ces paroles de Jacques Vandenschrick, président de la Fédération européenne des banques alimentaires, ont été exprimées lors d'une audition en juin 2021. M. Alain FRIDEZ souligne que les enfants devraient être préservés de la maladie, des conditions de logements déplorables, de l'exclusion, de l'absence d'accès à la santé, à l'hygiène et à l'éducation. Il déclare qu'un enfant devrait pouvoir simplement être un enfant : sans soucis, être aimé, heureux d'être au monde et ouvert à un monde à découvrir.

Actuellement, 385 millions d'enfants dans le monde, soit presque un enfant sur cinq, est un enfant en situation d'extrême pauvreté. En 2018, l'Unicef estimait que 22 millions d'enfants étaient sous le seuil de pauvreté en Europe et en Asie centrale. La pandémie de Covid 19, avec ses conditions socio-économiques difficiles a encore dégradé la situation et aurait poussé 150 millions de personnes de plus dans le monde vers l'extrême pauvreté.

Il déclare que l'avenir reste sombre et inquiétant de part des coïncidences d'urgences multiples qui sont susceptibles d'aggraver la situation des familles et surtout des enfants les plus défavorisés. Il rappelle ensuite l'urgence sociale, les inégalités, la crise économique, la crise énergétique qui devient de plus en plus difficile –en lien notamment avec

l'agression russe contre l'Ukraine. L'urgence climatique qui nous attend, ajoute-t-il, avec des millions de gens qui ne pourront plus vivre ou ils vivent actuellement et qui devront migrer ou supporter, soit des inondations ou de la sécheresse. Ces urgences, explique-t-il, vont engendrer une urgence migratoire. Il utilise ensuite l'exemple de l'agression russe et des millions d'enfants ukrainiens qui ont dû quitter leurs foyers. Il affirme que la pauvreté des enfants est avant tout celle de leurs parents. Il précise que la pauvreté extrême concerne surtout les populations vulnérables, celles qui sont peu instruites et donc frappées par le chômage, les bas salaires, la migration. On les retrouve, dit-t-il, dans les zones rurales de plusieurs de nos pays. Ce sont plus facilement des jeunes filles, des enfants handicapés, des enfants migrants, des enfants apatrides, des enfants issus de diverses minorités.

Les conséquences de la pauvreté sur les enfants sont multiples, indique-t-il. Elle a des conséquences sur leur santé physique, sur leur santé mentale ; elle peut engendrer des retards de développement qui conduisent à l'exclusion sociale, et surtout aux inégalités des chances. Il ajoute que selon le milieu dans lequel on naît et grandit, on ne part pas avec les mêmes chances dans la vie.

Il passe ensuite à la dimension multifactorielle de la pauvreté extrême.

Il commence par la nutrition ; dans laquelle un lien entre l'obésité et la pauvreté est observé. Il donne l'exemple d'une de ses patientes qui, à la fin du mois, quand elle n'avait plus d'argent pour se nourrir, enduisait des pâtes à l'œuf avec de la mayonnaise pour sortir de sa faim et calmer son ventre. Il appelle ses collègues à penser aux conséquences d'un tel menu sur l'état de santé de sa patiente. Il ajoute ensuite que l'obésité est aussi liée au diabète et autres problèmes de santé multiples. Il déclare que la faim persiste pour de nombreuses familles en situation d'extrême pauvreté et que pour grandir, un enfant a besoin d'une alimentation de qualité, en quantité, mais également équilibrée, en plus d'activités physiques et de lieux de vie pour s'épanouir.

Il estime que l'éducation est un élément fondamental qu'il perçoit comme la meilleure assurance contre la menace de la pauvreté qui pourrait s'installer sur plusieurs générations. Il explique que l'éducation permet d'espérer un emploi de qualité à l'âge adulte.

Il poursuit ensuite avec la santé. La pauvreté, explique-t-il, est un facteur de vulnérabilité : on a moins accès aux soins, à une bonne nourriture, à la prévention. Selon les milieux, nous sommes confrontés au tabac, à l'alcool et à l'exclusion. Il indique que le grand marqueur social sont les dents. Il ajoute ensuite à la liste les problèmes psychiques liés à la dépression.

Il passe maintenant à la question du logement en affirmant que tous les enfants devraient avoir accès à des conditions de vie décentes, avoir accès à l'eau, à l'hygiène, à une place suffisante pour être simplement un enfant qui étudie dans le calme et la concentration.

Il ajoute l'importance de l'accès à l'énergie et rebondit sur la crise énergétique actuelle qu'il définit comme une situation dramatique pour les gens les plus pauvres, qui les amènent à un appauvrissement supplémentaire. Il soulève la question de la pauvreté énergétique et indique que les solutions aux problèmes sont compliquées. Plusieurs projets existent depuis des années, ajoute-t-il, mais ces projets n'aboutissent pas ou ont d'énormes retards. Il prend l'exemple des objectifs de développement durable des Nations-Unies qui prévoient d'ici 2030 une réduction de la proportion d'hommes, femmes ou enfants de tout âge souffrant d'une forme de pauvreté de moitié au moins. On se rend bien compte avec ce qui vient de se passer et la pandémie, que nous sommes au contraire et malheureusement face à l'aggravation de la pauvreté extrême. Il y a de grandes mesures, dit-il avant de donner l'exemple du lancement par l'ONU, d'un plan historique de lutte contre la pauvreté, avec un fond de 35 milliards de dollars en décembre 2020. Il explique que même si le chiffre paraît énorme, il n'est rien face aux besoins existants. Le Parlement européen bouge aussi de manière ambitieuse et a récemment instauré une garantie de l'enfance assurant l'accès pour les enfants vulnérables aux soins de santé gratuits, à l'éducation gratuite, à un logement décent et à une alimentation adéquate. La priorité, explique-t-il, est mise sur les 1 000 premiers jours de vie considérés comme les plus importants.

Il indique à ses collègues qu'il n'y a malheureusement pas de formules magiques mais une seule priorité : celle où tous les pays membres du Conseil reprennent sans fin le chemin de la lutte contre la pauvreté. Une lutte à travers plus de justice sociale, une politique sociale de redistribution des richesses, des salaires décents pour tous et des allocations familiales convenables. Il rappelle ensuite, en reprenant les mots du Président Macron, que la pandémie a montré que nous étions capables de faire une politique quoi qu'il en coûte. Il affirme que la situation est similaire et appelle à l'urgence d'être prêt à répondre aux défis futurs et investir pour que notre jeunesse soit heureuse, plus équilibrée et capable de reproduire un monde le plus juste et égalitaire possible.

Il remercie ses collègues.

M. Ahmet YILDIZ explique qu'il souhaitait prendre la parole pour remercier le rapporteur. Il dit qu'étant lui-même parent de trois enfants, il est particulièrement sensible à cette question et aurait aimé en être le rapporteur ajoutant que voir des enfants dans la rue lui fend le cœur. Il soulève ensuite l'importance des structures sociales et politiques dans

l'éradication de l'extrême pauvreté. Il explique que la société turque accorde la priorité et la prédominance aux enfants dans beaucoup de structures. Néanmoins, malgré cet effort, malgré toutes les politiques sociales mises en place, le problème subsiste. Pour lui, il s'agit, dans son pays, d'un problème au niveau des structures sociales qui seraient insuffisantes. Nous avons besoin de culture familiale et de politique, dit-il. Il ajoute que les politiques sociales sont parfois en contradiction avec les politiques économiques mais il pense que la marque de réussite d'un gouvernement se définit par la présence de politiques sociales. Il explique que c'est pour cette raison qu'il soutient pleinement le rapport de son collègue M. Alain FRIDEZ, et encourage tout le Conseil à faire de même. Il ajoute qu'il fera la même chose en Turquie.

Mme Nina KASIMATI félicite le rapporteur pour l'analyse de fond qu'on y retrouve. Mais, dit-elle, lorsque nous devons écrire un rapport sur la nécessité d'éradiquer la pauvreté extrême des enfants en Europe pour que cela devienne une obligation internationale et un devoir moral en Europe, nous démontrons un énorme échec, déclare-t-elle. Un échec dont le Conseil de l'Europe a la responsabilité. Elle ajoute qu'après la Grande Guerre en Europe, le contrat social a échoué et que le modèle que veut présenter l'Europe pour le monde a souffert. Lorsque nous proposons des mesures pour lutter contre la pauvreté extrême comme la bonne nutrition, la bonne éducation, le sport, le logement décent, ce dont on parle véritablement, déclare-t-elle, est de reconstruire l'État social en Europe.

Elle ajoute qu'on ne peut pas s'attaquer à la pauvreté des enfants sans remédier à la question de la pauvreté de leurs parents. Elle indique qu'il s'agit là, d'avoir un système économique qui doit être à nouveau empreint des valeurs culturelles de l'Europe qui ont à leurs origines la protection de la vie humaine. Il s'agit là, dit-elle, d'une priorité. Mais cette priorité, ajoute-t-elle, est aussi importante que la conclusion d'un échec de la part de nos systèmes. Elle soulève ensuite la référence du rapport aux États-Unis, qui était l'opposé de l'Europe en termes d'inégalités sociales et qui a mieux progressé que l'Europe sur cette question. Elle appelle à la nécessité d'investir en nos enfants pour arriver à éradiquer la pauvreté. Elle ajoute que le Conseil a une grande responsabilité ici et que cette responsabilité est assumée avec l'Union européenne. Elle souligne l'importance du respect de la Charte européenne qui doit, d'après elle, être une priorité politique absolue.

Le rapporteur donne raison à M. Ahmet YILDIZ en utilisant ces propos et en indiquant que l'éradication de l'extrême pauvreté est une chose qui nous prend au cœur. Il souligne que le Conseil doit porter aux gouvernements respectifs l'obligation et la nécessité de faire plus, pour que nos sociétés ne laissent personne au bord du chemin.

Il remercie ensuite Mme Nina KASIMATI pour ses remarques pertinentes. Il explique que concernant les États-Unis, ce qui figure dans le rapport est l'expression de la volonté de certaines personnes d'améliorer un destin d'une inégalité folle. Il est vrai, dit-il, que dans certains États aux États-Unis, les inégalités étaient fortes : tellement de gens sont laissés au bord de la route dans ce pays, où les inégalités entre riches et pauvres qui se nourrissent mal et qui vivent dans la déchéance sont flagrantes, mais des efforts sociaux très importants ont été mis en place. L'expression de la dramatique, ajoute-t-il, de la situation sociale de la population américaine à travers cette réputation qu'ils ont d'avoir un taux très élevé de personnes très obèses, démontre que si vous voulez vous nourrir convenablement aux États-Unis, vous devez le faire en mangeant les choses qu'il ne faut pas. Il conclut en remerciant ses collègues pour leurs remarques et prend la non-intervention des autres comme un soutien évident à ce dossier qui, ajoute-t-il, nous prend aux tripes. Il déclare qu'une mobilisation est obligatoire –même s'il admet que le travail est dans les parlements, dans les différents États– pour que la justice sociale s'installe, pour que les allocations familiales augmentent, pour que personne ne soit laissé au bord du chemin, parce que, et il reprend encore une fois les propos de M. Ahmet YILDIZ : voir un enfant en situation difficile, qui a faim, et qui se réduit à mendier est quelque chose d'inimaginable et d'intolérable qui doit disparaître de nos pays. Il remercie ses collègues pour leur soutien.

La présidente de la commission sur les questions sociales, de la santé et du développement durable, Mme Selin SAYEK BÖKE, commence son intervention en rappelant la question du rapporteur en rapport au bien-être des enfants. Elle ajoute que la réponse du rapport à cette question est assez critique, puisque les enfants ne vont pas si bien.

Un cinquième des enfants du monde vivent dans la pauvreté extrême, mais elle pense que cette question critique a été mise de côté pendant la pandémie même si l'on a parlé de l'importance de l'élimination de la pauvreté extrême partout dans le monde. Elle donne l'exemple des enfants qui dépendent des repas scolaires pour avoir un repas équilibré au moins une fois par jour et qui pendant la pandémie se sont retrouvés sans accès à une nourriture adéquate. Elle rappelle que plusieurs points ont été mentionnés et signale que les engagements du Conseil n'ont pas été remplis. Nous avons échoué dans la protection des meilleurs intérêts des enfants, dans les politiques anti-pauvreté ou publiques pour les familles, dit-elle.

Elle rappelle l'orientation de l'Union européenne et des Nations Unies qui sont des politiques déjà cochées sur le papier. Mais ce dont nous avons besoin, précise-t-elle, ce sont des actions pour convertir ces paroles en actions.

Elle ajoute que ce qui est critique ici et très bien décrit par le rapporteur, c'est la complexité pluridisciplinaire de la situation. Il ne s'agit pas pour elle d'une question financière simplement ; elle pense qu'il faut offrir des moyens financiers aux enfants au moment de leur naissance, pour faire en sorte que la discrimination sociale ne les accompagne pas toute leur vie, que cette ombre ne les touche pas sans cesse. Pour cela, ajoute-t-elle, il faut une équité d'accès à l'éducation acceptable et aux soins de santé et un accès équitable à des services de base. Elle rappelle que tout cela est déjà écrit dans la convention, mais qu'ils doivent faire en sorte que leurs politiques budgétaire et économique

convertissent ces paroles en actions pour définir l'état social. Et nous devons non seulement le faire pour protéger les enfants de l'ombre de leurs passé, mais aussi faire en sorte que l'on ait bien compris la nature transgénérationnelle de ce problème pour arriver à une transition verte et durable. Elle conclut en disant qu'ils réussiront à entendre la voix des enfants et assurer leur avenir. Cette voix dont nous avons besoin, déclare-t-elle, est la voix des enfants.

Le projet de résolution sur « Éliminer la pauvreté extrême des enfants en Europe : une obligation internationale et un devoir moral » **est adopté** à l'unanimité [Résolution 2442 (2022)].

Le projet de recommandation « Éliminer la pauvreté extrême des enfants en Europe : une obligation internationale et un devoir moral » 1 **est adopté** à l'unanimité [Recommandation 2234 (2022)].

Le Président reprend place au fauteuil présidentiel.

[Voir point 3]

14. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

15. PROCHAINE REUNION

Le Président de l'Assemblée **annonce** que la prochaine réunion de la Commission permanente se tiendra à Reykjavik le 25 novembre 2022.

La réunion est close à 13 h 30.

ANNEXE 1

RENOI EN COMMISSION

1. **Un quatrième Sommet pour un Conseil de l'Europe renouvelé, amélioré et renforcé**
[Doc. 15533](#)
Proposition de recommandation déposée par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

APPENDIX 2

List of participants / Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Tiny KOX Netherlands / Pays-Bas

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Frank SCHWABE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

M. Jacques MAIRE Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Mr George KATROUGALOS Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président·e·s de l'Assemblée

Mr Ahmet YILDIZ Turkey / Turquie

Mr John HOWELL United Kingdom / Royaume-Uni

Mr Zsolt NÉMETH Hungary / Hongrie

Ms Ingjerd SCHOU Norway / Norvège

Mr Ionuț-Marian STROE Romania / Roumanie

Mr Darko KAEVSKI North Macedonia / Macédoine du Nord

Chairpersons of National Delegations / Président·e·s de délégations nationales

Ms Mònica BONELL Andorra / Andorre

Mr Ruben RUBINYAN Armenia / Arménie

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique

Ms Alma ČOLO Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande

Mr Frank SCHWABE Germany / Allemagne

Mr Zsolt NÉMETH Hungary / Hongrie

Mr Bjarni JÓNSSON Iceland / Islande

Ms Fiona O'LOUGHLIN Ireland / Irlande

Mr Gusty GRAAS Luxembourg

Mr Darko KAEVSKI North Macedonia / Macédoine du Nord

Ms Petra STIENEN Netherlands / Pays-Bas

Ms Ingjerd SCHOU Norway / Norvège

Mr Ionuț-Marian STROE	Romania / Roumanie
Ms Boriانا ÅBERG	Sweden / Suède
Mr Ahmet YILDIZ	Turkey / Turquie
Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /
Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie**

Mr Zsolt NÉMETH	Hungary / Hongrie
-----------------	-------------------

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms Selin SAYEK BÖKE	Turkey / Turquie
---------------------	------------------

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

M. Theodoros ROUSOPOULOS	Greece / Grèce
--------------------------	----------------

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission sur la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Lord Alexander DUNDEE	United Kingdom / Royaume-Uni
-----------------------	------------------------------

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Annicka ENGBLOM	Sweden / Suède
--------------------	----------------

Rapporteurs of the Committees / Rapporteur-e-s des commissions

Mr Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande
Ms Margreet DE BOER	Netherlands / Pays-Bas
Ms Petra STIENEN	Netherlands / Pays-Bas
Mr Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse
Ms Sena Sur ÇELIK	Turkey / Turquie

National delegations / Délégations nationales

Mr Bjarni JÓNSSON	Iceland / Islande
Ms Fiona O'LOUGHLIN	Ireland / Irlande

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Mr Davor Ivo STIER	Croatia / Croatie
Mr Constantinos EFSTATHIOU	Cyprus / Chypre
Mr Indrek SAAR	Estonia / Estonie
Mr Alain MILON	France
Ms Nina KASIMATI	Greece / Grèce
Ms Krista BAUMANE	Latvia / Lettonie
Mr Arminas LYDEKA	Lithuania / Lituanie
Mr Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Simon COVENEY	Minister for Foreign Affairs and Minister for Defence of Ireland / ministre des Affaires étrangères et ministre de la Défense de l'Irlande
Mr Seán Ó FEARGHAÍL	T.D. An Ceann Comhairle, Speaker of Dáil Éireann / Président du Dáil Éireann
Senator Mark DALY	Cathaoirleach, Speaker of Seanad Éireann / Président du Seanad Éireann

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Maria KOLOTOVA	UEL / GUE
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU	Secretary General / Secrétaire Générale
Mr Mark NEVILLE	Director of Committees / Directeur des Commissions
Mme Valérie CLAMER	Head of the Table Office, Technological Innovation and Events Department / Chef du service de la Séance, de l'innovation technologique et des événements
Mr Artemy KARPENKO	Head of Political and Legal Advice, Coordination and Communication Department / Chef du service du conseil politique et juridique, de la coordination et de la communication
Ms Kateryna GAYEVSKA	Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office a.i. / Cheffe du Cabinet a.i.
Ms Greta FAGGIANI	Advisor, Office of the Secretary General / Conseillère, Bureau de la Secrétaire Générale

Mr Angus MACDONALD

Media Officer, Communication Division / Attaché de presse, Division de la communication

Mme Rachel MOREL

Principal administrative assistant of the Table Office / Assistante administrative principale du Service de la Séance

Mme Martine MEYER

Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente